

# Découverte de la Coopération internationale

hors série n°3





#### Utilisation du dossier pédagogique :

Ce dossier pédagogique est un outil destiné aux élèves et aux enseignants qui souhaitent réfléchir à quelques-unes des problématiques liées au thème du concours : « La liberté d'expression sur Internet, limites et opportunités pour les jeunes ».

Nous remercions sincèrement Lou Denisart, Romain Alexandre Boillat et Anaïs Rivas qui ont aidé à l'élaboration de ce dossier et à la préparation du concours 2013-2014.

Nota bene: Afin de faciliter la lecture du dossier, l'utilisation du genre masculin désigne dans ce document les personnes des deux sexes.

Genève, octobre 2013



La Fondation Eduki, constituée en 2011, a pour but de promouvoir l'éducation et la sensibilisation des jeunes au travail des organisations internationales et à la coopération internationale.

Nous proposons aux élèves et aux enseignants du niveau secondaire de :

Participer à des visites-conférences dans les organisations internationales.

**Télécharger** et utiliser des dossiers thématiques.

Consulter des ressources en ligne (vidéos et fiches métiers, historique, etc.).

Organiser des activités sur mesure ou obtenir des informations.

#### www.eduki.ch

Les activités de la Fondation Eduki sont développées en partenariat et avec le soutien de :





# Table des matières

1.	Présentation du concours	4
2.	La société de l'information	7
	<ul> <li>2.1 Les enjeux de la société de l'information</li> <li>2.1.1 Quelles implications pour la liberté d'expression ?</li> <li>2.1.2 Pour tous, vraiment ?</li> <li>2.1.3 La coopération internationale</li> <li>2.1.4 Fracture linguistique : On parle quelles langues sur Internet ?</li> <li>L'Organisation internationale de la francophonie</li> </ul>	7 7 8 9 10 10
	2.2 Quelques chiffres	11
	2.2.1 Popularité des réseaux sociaux dans le monde	13
3.	Liberté d'expression sur Internet	14
	<ul> <li>3.1 Qu'est-ce que la liberté d'expression?</li> <li>3.1.1 Une liberté civile et politique</li> <li>3.1.2 L'Article 19</li> <li>3.1.3 Les mêmes droits sur Internet</li> <li>3.2 Quelles sont les conditions qui garantissent la liberté d'expression?</li> <li>3.2.1 État de droit</li> <li>3.2.2 Accès libre à l'information publique</li> <li>3.2.3 Médias indépendants, libres et pluriels <ul> <li>Des journalistes libres</li> <li>Des médias pluriels</li> </ul> </li> <li>3.2.4. Société civile active <ul> <li>Reporters sans frontières et la liberté d'expression</li> </ul> </li> </ul>	14 14 15 17 18 18 19 20 21 22 23
4.	Internet : un potentiel pour la liberté d'expression	25
	4.1 L'éducation pour tous ?	25
	4.2 La mobilisation sociale sur Internet	26
5.	Devoirs et responsabilités	27
	<ul> <li>5.1 Peut-on dire tout ce que l'on veut ?</li> <li>5.1.1 Les droits ou la réputation d'autrui <ul> <li>Incitation à la haine</li> <li>Discrimination</li> <li>Diffamation et calomnie</li> <li>Droit à la vie privée</li> <li>Droits d'auteur</li> <li>Le non-respect des droits d'auteur : le plagiat et le piratage</li> <li>Le renoncement aux droits d'auteur</li> </ul> </li> <li>5.1.2 La sécurité nationale et l'ordre public</li> <li>La surveillance sur Internet</li> </ul>	27 28 28 29 29 30 31 31 33 34
6.	Annexes	36
	<ul><li>6.1 Historique : des premiers pas de l'informatique aux technologies de demain</li><li>6.2 Les cinq règles d'or du comportement sur Internet</li><li>6.3 Sélection d'organisations</li></ul>	36 41 43
7	Resources	17

# 1. PRÉSENTATION DU CONCOURS

Web 2.0, blogs, Facebook, Twitter, YouTube, Google, Wikipédia, Smartphone, net-citoyen... autant de termes qui en à peine 10 ans ont pris place dans notre langage courant et qui ont radicalement changé notre façon de communiquer.

Avec le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC), il est devenu très facile de publier sur la toile des contenus écrits ou audiovisuels qui seront immédiatement relayés dans le monde entier. Les nouveaux médias sociaux permettent à une jeunesse globalisée de faire valoir ses droits, de s'organiser en mouvements, et de se faire entendre aux quatre coins de la planète. Les fortes mobilisations lors du « printemps arabe » ou au Brésil en sont des exemples saisissants.

Internet et les communications mobiles ont ainsi pris le devant de la scène dans l'exercice de la liberté d'opinion et d'expression. Cette fulgurante progression de l'accès à l'information sur Internet s'accompagne d'une recrudescence de la censure, du filtrage et de la surveillance. L'évolution technologique a permis à des gouvernements de bloquer automatiquement des informations, mais aussi de contrôler le contenu parcouru par les utilisateurs.

« Les droits dont les personnes jouissent hors ligne doivent également être protégés en ligne. » Résolution 20/8 du Conseil des droits de l'Homme.

En juillet 2012, le Conseil des Droits de l'Homme, siégeant à Genève, a rappelé que le droit à la liberté d'expression, qui figure à l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, protège aussi les internautes. Le Conseil a réaffirmé le fait que la liberté d'expression est essentielle au développement, à la dignité et à l'épanouissement de chaque individu. C'est pour cette raison que la libre circulation de l'information sur Internet est capitale pour l'accès à la connaissance, au développement et à la culture.

Toutefois, la liberté des uns peut parfois empiéter sur les droits des autres. Ainsi, la diffamation, l'incitation à la haine ou l'atteinte à la vie privée constituent certaines graves dérives constatées sur le net. La liberté d'expression est en effet plus qu'un simple droit, c'est un droit comportant des devoirs et des responsabilités. Caché derrière un écran, chaque utilisateur d'Internet doit continuer à faire preuve de civisme et respecter les autres à travers les propos publiés.

La liberté d'expression sur Internet ; entre limites et opportunités, quelles sont les réelles implications de ce droit ? Quel peut être le rôle des jeunes dans la construction d'une société plus libre et tolérante sur Internet ?

La Fondation Eduki invite les classes et les élèves du niveau secondaire à participer au Concours sur la coopération internationale 2013-2014 :

« La liberté d'expression sur Internet, limites et opportunités pour les jeunes. »

Un concours pour prendre conscience de nos droits et responsabilités sur Internet

# PISTES DE RÉXFLEXION

pour traiter le thème du concours :

- Citoyens journalistes
- Nouveaux médias sociaux
- L'Éthique sur Internet
- Devoirs et responsabilités
- Sécurité sur Internet

# **Catégories**

#### 1. Arts visuels

Dessin, photo, sculpture, mode, design, peinture, etc. Laissez libre cours à votre imagination et à votre talent artistique pour nous proposer vos plus belles réalisations.

### 2. Écriture

Essai, poésie, nouvelle, dissertation, etc. Vous aimez l'écriture et le sujet vous inspire...alors à vos plumes !

### 3. Reportage

Audio ou vidéo d'une durée de 3 à 30 minutes. Vous vous destinez à des études de journalisme ou tout simplement vous êtes passionnés par la vidéo, nous attendons vos montages!

#### 4. Travail de recherche

Travail de recherche ou idée développée sur le thème de la liberté d'expression sur Internet.



### **COMMENT PARTICIPER**

- Être un(e) élève/groupe/classe de l'enseignement secondaire (ou de niveau équivalent).
- S'inscrire au moyen du formulaire disponible sur le site Internet www.eduki.ch dès novembre 2013.
- Présenter une œuvre ou un projet en lien avec le thème dans l'une des quatre catégories.
- L'œuvre ou le projet sera réalisé(e) dans le cadre scolaire ou hors de l'école.
  - > Travail individuel, projet de classe(s) ou projet d'école.
- Remettre son travail avant le 31 mars 2014 à minuit.
- Participer à la remise des prix qui aura lieu en mai 2014 à l'Office des Nations Unies à Genève (Palais des Nations).

Pour plus de détails, voir le *Règlement* du concours disponible sur la page Web : **www.eduki.ch/fr/concours.php** 

# échéances

**Ouverture** 

Délai d'inscription

Remise des prix

novembre 2013

mars 2014

mai 2014



Rappel: les travaux doivent être remis dans un format électronique et la version originale doit pouvoir être transmise à l'organisateur du concours avec le nom du ou des élèves et le nom de l'école.

# SOUTION DU SORVICE D'INFORMATION DES NATIONS UNIES à GONÈVE



Le concours est organisé avec le soutien du Service de l'information des Nations Unies à Genève. Nous avons ainsi la chance de vous proposer la remise des prix dans le cadre exceptionnel du Palais des Nations en mai 2014. Les meilleures oeuvres y seront exposées durant le mois de mai 2014.

Concernant la remise des prix, une information plus précise sera disponible sur la page Web du concours à la fin de l'année 2013.



# VISITES SPÉCIALES

Pendant l'année scolaire, des **visites thématiques gratuites** destinées aux classes pourront être organisées à l'espace « ICT Discovery » à l'Union internationale des télécommunications (UIT).

#### Deux options:

- 1. Visite de l'exposition permanente, qui retrace l'histoire des technologies de l'information et de la communication, le travail de l'UIT dans le développement des télécommunications ;
- 2. Présentation d'experts de l'ONU sur le thème du concours (la cybersécurité, la fracture numérique, etc.).



www.itu.int/en/ictdiscovery

# 2. La société de l'information

### 2.1 Les enjeux de la société de l'information

Les technologies de l'information et de la communication (ou TIC) ont changé tous les aspects de notre vie : nos modes de pensée, notre comportement, notre façon de communiquer, et de travailler. Hier, l'information prenait des jours, voire des mois, à être recherchée ou à transiter ; aujourd'hui, elle est accessible en un clic et échangeable en moins d'une seconde. Cette réduction du temps de transfert a placé l'information au centre de notre société.

Ce que l'on désigne sous le nom de **technologies de l'information et de la communication** ou TIC va de l'écriture au téléphone analogique, en passant par l'imprimerie et la télévision. L'avènement des technologies numériques, qui permettent de transmettre ou de reproduire un document sans perte d'information, a transformé le monde de la communication. Les TIC ouvrent de larges possibilités dans les domaines de la gestion, du commerce, de l'enseignement et de la gouvernance. Elles peuvent contribuer au développement de régions défavorisées. Par exemple, l'expansion de la téléphonie mobile en Afrique a donné un élan à l'économie de régions entières.



#### → Voir annexe n° 6.1 pour un historique de l'Internet.

Le développement d'Internet nous a fait entrer dans une nouvelle ère : la société de l'information.

« Cette société de l'information dont on dit aussi qu'elle est société de la connaissance et de l'intelligence, se développe sur la base d'une nouvelle *culture de l'information*. Les échanges de données et la communication électronique généralisée entre les hommes et les groupes, tant à l'échelle planétaire qu'au niveau local, constituent désormais un facteur incontournable de développement individuel et collectif. » Source : http://michel.jean.free.fr/public/JM331.html

De nouvelles perspectives s'ouvrent en matière d'éducation et de formation, et plus généralement d'accès à l'information et à la connaissance (enseignement à distance, auto-formation, bibliothèques et universités virtuelles,...). Elle transforme encore de nombreux domaines de l'activité humaine avec des avancées spectaculaires en matière de télé-médecine, d'accès aux loisirs, de commerce électronique, etc.). Elle donne enfin de nouvelles possibilités de développement à la démocratie, à la coopération citoyenne, à la vie associative, à l'expression des points de vue divers et variés sur les sujets de préoccupation actuels et cruciaux de la société. Source : http://michel.jean.free.fr/publi/JM331.html

L'invention du Web a révolutionné notre société, et elle a eu un impact particulièrement puissant sur les jeunes générations, qui, nées après les années 90, ont grandi et évolué en même temps que se développaient les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Ainsi, les « natifs d'Internet » se montrent particulièrement actifs sur les nouveaux médias sociaux, à savoir les applications d'Internet telles que Facebook, YouTube, Twitter, Instagram, des blogs, des forums, etc., qui font partie du Web 2.0 et grâce auxquelles les utilisateurs peuvent facilement publier et partager des textes, des images ou des vidéos.

#### 2.1.1 Quelles implications pour la liberté d'expression?

Contrairement à la vie réelle, sur la toile on ose plus facilement partager son opinion, engager des débats ou encore s'organiser pour faire valoir ses droits. Désormais accessibles sur les téléphones mobiles, Internet et les médias sociaux se sont démocratisés. Ainsi, ces plateformes d'échange ont pris le devant de la scène dans l'exercice de la liberté d'opinion et d'expression. Ils ont surtout rendu les internautes plus actifs qu'ils ne l'étaient auparavant, car au lieu de simplement lire l'information sur les pages Web, ils ont aujourd'hui l'opportunité de la produire eux-mêmes.

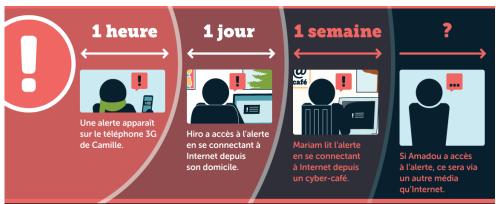
7

#### 2.1.2 Pour tous, vraiment?

La société de l'information est en constante évolution, mais elle ne touche pas tout le monde de la même manière. En effet, les nouvelles technologies restent, pour le moment, réservées à une partie privilégiée de la population mondiale. Pour qualifier cet accès inégal aux TIC, on parle de « fracture numérique ». Les causes de cette fracture résident dans l'environnement politique, économique et social de l'individu. Elle dépend notamment : de la qualité des infrastructures, du coût de l'accès aux technologies, du niveau d'éducation, du genre, de l'âge, de la langue, des conceptions religieuses et culturelles, mais aussi du niveau de censure pratiqué par le gouvernement du pays de résidence.

L'accès inégal aux technologies a tendance à accentuer les différences sociales déjà existantes. Cela signifie que la fracture numérique a pour effet d'accroître le développement dans les pays et les régions où Internet s'est le plus démocratisé. Elle bénéficie, ainsi, aux personnes qui ont des meilleures possibilités d'accès, au détriment de ceux pour qui elles sont plus limitées.

# Une information est publiée sur Internet...



Tout le monde n'a pas accès à cette information!

Source: Desbenoit - http://Internetetmoi.fr

# Réflexion

1. Alors que l'Afrique compte 650 millions de téléphones mobiles, le continent ne représente que 5% des utilisateurs d'Internet dans le monde.

#### Lis l'article suivant :

http://www.rfi.fr/afrique/20130917-afrique-Internet-broadband-bearingpoint-mobile-kenya-senegal

Pourquoi, malgré le nombre élevé de téléphones mobiles, la population africaine est-elle si peu connectée ?

2. À Cuba, une heure de navigation sur Internet coûte environ 4 francs alors que le salaire mensuel moyen s'élève à 17 franc.

Fais une recherche Internet sur l'histoire de Cuba et tente de répondre à la question suivante :

Pourquoi, à ton avis, l'accès à Internet est-il si cher à Cuba?

Chiffres et statistiques de 2013

Sources: http://www.rfi.fr/afrique/20130917-afrique-Internet-broadband-bearing point-mobile-kenya-senegal

 $http://www.lemonde.fr/ameriques/article/2013/08/29/en-deux-mois-100-000-cubains-s-abonnent-a-Internet\_3468679\_3222.html$ 

→ Pour approfondir, voir notre dossier thématique « Internet, poste et télécommunications ».

#### 2.1.3 La coopération internationale

L'un des enjeux majeurs est de combler cette fracture numérique, en faisant en sorte que tout le monde puisse profiter de ces nouvelles technologies.

Depuis son siège à Genève, l'Union internationale des télécommunications (UIT) s'efforce d'encadrer le développement futur de la société de l'information au niveau international.

Pour l'UIT, l'accès et la quantité de l'information influence le niveau de développement d'un pays. L'organisation est donc « déterminée à connecter tous les habitants de la planète - quel que soit l'endroit où ils habitent et quels que soient leurs moyens ».

Pour cela, un de ses buts est d'instaurer une conception légale commune entre tous les pays de la planète en adoptant des normes techniques internationales. Ainsi, des standards sont convenus à l'échelle mondiale, qui permettent aux entreprises du secteur des télécommunications d'assurer l'interconnexion des usagers et des équipements dans le monde entier.



L'UIT définit les numéros de téléphone indicatifs des pays. Par exemple:

- + 41...Suisse
- + 33...France
- + 39...Allemagne

#### Union Internationale des Télécommunications (UIT)

Chaque fois que quelqu'un décroche un téléphone et compose un numéro, répond à un appel sur un téléphone portable, envoie une télécopie ou reçoit un message électronique, prend le bateau ou l'avion, écoute la radio ou regarde son programme de télévision préféré ; il bénéficie des cadres universels mis en place dans le domaine des TIC par l'UIT.

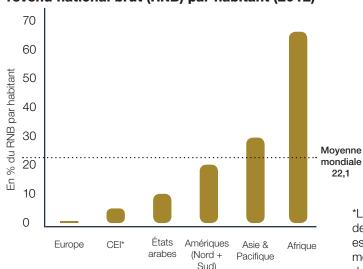
Créée à Paris en 1865, sous le nom d'Union télégraphique internationale, l'organisation est rebaptisée Union internationale des télécommunications en 1934. L'UIT devient une institution spécialisée des Nations Unies en 1947 et transfère son siège à Genève en 1948. La mission principale de l'UIT est d'atteindre l'universalité de l'accès aux TICs.

L'UIT s'est fondée sur un partenariat public-privé et est composée de 193 pays membres. À ceux-là s'ajoutent plus de 700 entités du secteur privé et établissements universitaires du secteur de la télécommunication. L'UIT emploie 750 personnes principalement au siège à Genève.

#### Pour plus de détails, voir l'annexe n° 6.3

C'est aussi par une collaboration étroite et l'échange de technologies que le secteur privé peut améliorer ses services d'Internet et par conséquent abaisser les tarifs de connexion. Le travail au sein de l'UIT permet donc de réduire l'une des barrières économiques à l'accès au cyberespace.

#### Prix d'accès à Internet (large bande fixe) en % du revenu national brut (RNB) par habitant (2012)



Source: ITU World Telecommunication / Measuring the Information Society, 2013

Adanté nar Eduki

#### Selon l'UIT:

Pour un Suisse, le coût d'accès à Internet représente environ 0,6% de son salaire moyen (CHF 5'750). Tandis que pour un Éthiopien être connecté supposerait dépenser 71% de son salaire mensuel (CHF 30).

\*La CEI (Communauté des États indépendants) est une entité gouvernementale composée de 11 des 15 anciennes républiques soviétiques.

#### 2.1.4 Fracture linguistique : On parle quelles langues sur Internet ?

Toutes les langues n'ont pas la même place sur Internet. L'UNESCO constate que sur les 6'500 langues répertoriées dans le monde, seulement 60 sont utilisées sur Internet. Ce ne sont pas forcément les langues parlées par le plus de gens que l'on retrouve en ligne. Par exemple, plus de 30 millions de personnes parlent swahili (langue de l'Afrique de l'Ouest), mais cette langue est quasi-inexistante dans le cyberespace. Ainsi, la langue apparaît également comme un facteur de la fracture numérique.

Dans les années 2000, au début de l'extension d'Internet, on craignait que l'anglais devienne non seulement la langue globale mais aussi dominante. Il est vrai qu'à cette époque la plupart des pages étaient effectivement disponibles dans la langue de Shakespeare (80%). Toutefois, avec la démocratisation d'Internet, de plus en plus de pages ont été traduites, dans les langues les plus diverses. Aujourd'hui, seules 25% des pages sont anglophones, preuve qu'Internet est, au final, un fort moteur de la diversité linguistique.

Source: http://www.unesco.org/new/fr/communication-and-information/access-to-knowledge/linguistic-diversity-and-multilingualism-on-Internet/

#### L'Organisation internationale de la francophonie

La langue française est la 5e langue la plus parlée sur la planète. L'accès à un nombre significatif de contenus numériques francophones de qualité (documents, archives, œuvres de création, savoirs et patrimoines culturels) est décisif pour la vitalité de la langue française comme de la culture francophone. Pour accroître la présence et la visibilité du français sur Internet, des efforts doivent être faits dans la numérisation des données francophones disponibles et dans la production de contenus originaux. C'est notamment l'une des missions que se donne l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), une institution vouée à promouvoir la langue française et les relations de coopération entre ses 77 États et gouvernements membres ou observateurs.

L'OIF a notamment soutenu le projet « Net.lang : Réussir le cyberespace multilingue », réalisé sous la forme d'un guide pédagogique, politique et pratique permettant d'appréhender et de comprendre les principaux enjeux du multilinguisme dans la société de l'information.

Sources: http://www.francophonie.org/-Culture-numerique-295-.html http://www.francophonie.org/Reussir-le-cyberespace-multilingue.html





Source: http://www.blogmci.com/internet-melting-pot-linguistique

# 2.2 Quelques chiffres

# 16.3%

# **Utilisation** d'Internet par continent en 2013





60.8%

74.7%

de la population américaine de la population européenne





Pour illustrer ces statistiques, nous avons repris le découpage géographique utilisé par l'UIT. Ainsi, la population américaine comprend aussi bien l'Amérique du Nord que du Sud. La population asiatique comprend les États du Pacifique. Le CEI (Communauté des États indépendants, anciennes républiques soviétiques) et les États arabes ne sont pas compris dans ces chiffres.

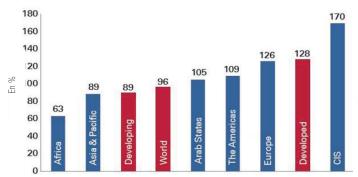
Source: http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/stat/default.aspx - consulté le 17.09.13



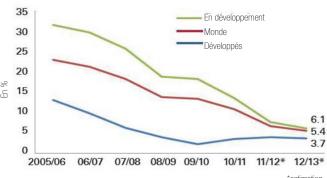
D'après des estimations de l'UIT, on comptera, d'ici à la fin de l'année 2013, environ 6.8 milliards d'abonnements au cellulaire mobile, soit autant d'abonnements que d'habitants sur la planète. Cela dit, une personne possède parfois plusieurs abonnements.

Source : ITU World Telecommunication /ICT Indicators Database- consulté le 10.10.13

#### Pénétration de la téléphonie mobile 2013 en %



#### Taux de croissance des abonnement mobile en %



Le premier graphique montre le pourcentage de personnes qui posèdent un abonnement cellulaire mobile par région. Dans le deuxième graphique le taux de croissance d'abonnements mobiles descend régulièrement car le marché de la téléphonie est désormais saturé.











100'000 recherches Google



Source: http://www.planetoscope.com/developpement-durable/Internet - consulté le 17.09.13

# Natifs d'Internet = Jeunes âgés de 15 à 24 ans qui sont nés après l'avènement du web et qui utilisent quotidiennement les TICs

de la jeunesse du monde est native d'Internet, soit 363 millions de jeunes.

Source: http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/publications/mis2013/MIS2013-exec-sum\_F.pdf





1 ISLANDE















4 BRÉSIL 5 JAPON 6 MEXIQUE 9.1 MILLIONS 9.1 MILLIONS





9.1MILLIONS





7 RUSSIE 9 MILLIO







9 VIETNAM 7.5 MILLIONS 10 7.0 MILLIONS

% DES NI DANS LA **POPULATION JEUNE** 

**POPULATION** 







3 PAYS-BAS 98.4%



4 FINLANDE 98.3%





6 DANNEMARK 96.9%



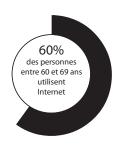
8 ISLANDE 95.9%





Source: Adapté par Eduki de l'infographie de l'UIT http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/publications/mis2013/MIS2013 infographics 3.pdf

# En Suisse, en 2012





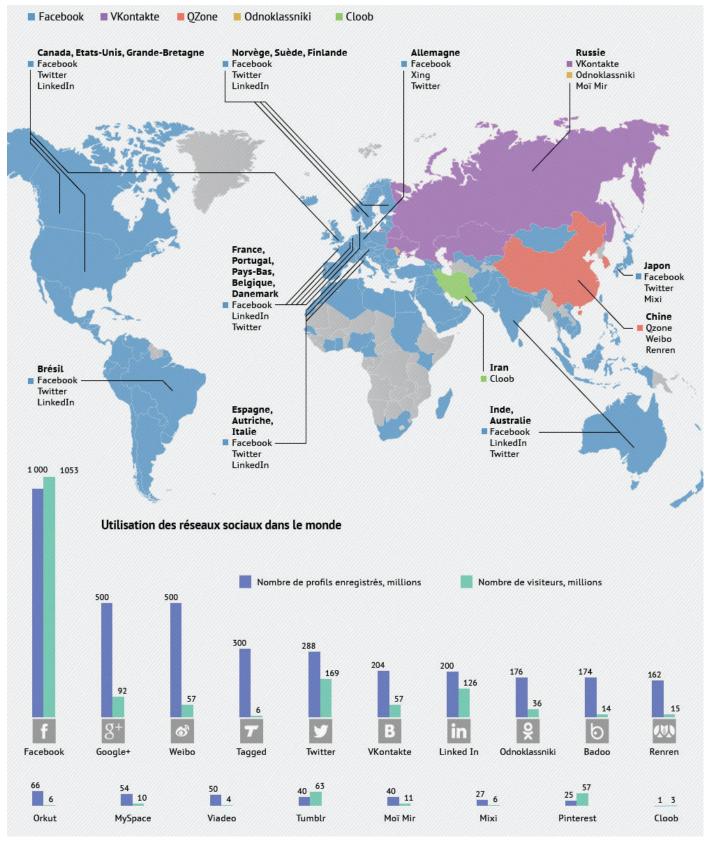
Même si de plus en plus de "seniors" se mettent aux nouvelles technologies, Internet et la téléphonie mobile restent encore majoritairement utilisés par les adolescents et les jeunes adultes. Il est intéressant de constater que dans ce domaine, c'est souvent aux enfants de servir de guide à leurs parents ou leurs grands-parents.

# Réflexion

Pour quelles raisons les jeunes utilisent-ils plus Internet?

Tes parents utilisent-ils davantage Internet que toi? Et tes grands-parents?

#### 2.2.1 Popularité des réseaux sociaux dans le monde



L'influence des réseaux sociaux dans le monde compte tenu de leur audience et du nombre d'utilisateurs

Source: www.alexa.com, www.vincos.it

Les réseaux sociaux ont connu un grand succès grâce à l'augmentation de l'accès à Internet, facilité entre autres par le développement d'applications d'Internet et des téléphones mobiles de nouvelle génération (Smartphones). Il est intéressant de constater sur cette carte que le développement des réseaux sociaux est inégalement réparti sur la surface du globe et que leurs types varient selon les régions, ceci pour des raisons politiques, économiques ou sociales. Par exemple, si Facebook est extrêmement populaire en Amérique (Nord et Sud) et en Europe, il est complètement inexistant en Chine (car interdit par le gouvernement) et peu répandu en Afrique (en raison d'un accès restreint aux technologies).

13

# 3. LIBERTÉ D'EXPRESSION SUR INTERNET

### 3.1 Qu'est-ce que la liberté d'expression?

« Le droit de dire et d'imprimer ce que nous pensons est le droit de tout homme libre, dont on ne saurait le priver sans exercer la tyrannie la plus odieuse (...)» Voltaire. Collection des lettres sur les miracles. 1765.

#### 3.1.1 Une liberté civile et politique

La liberté d'opinion et d'expression est le droit pour toute personne de penser comme elle le souhaite et de pouvoir exprimer ses opinions par tous les moyens qu'elle juge opportun, dans les domaines de la politique, de la philosophie, de la religion, de la morale, etc.

Cette liberté est une des premières libertés civiles et politiques reconnues comme fondamentales pour les citoyens.

Aux XVIIe et XVIIIe siècles, les révolutions anglaise, américaine et française se caractérisent, entre autres, par la reconnaissance de la liberté d'expression. À cette époque l'esprit des Lumières place l'individu au-dessus de toute autre autorité (Église ou État).

Tous les textes, nationaux et internationaux, protégeant les droits de la personne, accordent à cette liberté une place privilégiée. En voici quelques exemples :



Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, peinture par Jean-Jacques-François Le Barbier, 1789.

Source: http://commons.wikimedia.org/wiki/File:Le\_Barbier\_Dichiarazione\_dei\_diritti\_dell%27uomo.jpg

- Bill of Rights de 1689 en Angleterre (liberté de parole et de débat au Parlement, droit de pétition).
- Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 en France.
- Déclaration universelle des droits de l'Homme des Nations Unies (DUDH) de 1948.
- Convention européenne des droits de l'Homme (CEDH) de 1950.
- Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PICP) de 1966.
- Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADH), adoptée en 1981.

Malgré cette reconnaissance dans les textes de loi, dans les faits la liberté d'expression figure parmi les premières libertés supprimées par les régimes autoritaires, notamment à travers le contrôle de la presse et de l'art.

La liberté d'expression est un concept étroitement lié à la notion de **démocratie** (les citoyens sont libres de s'exprimer sur les politiques étatiques), et à celle de la **liberté de la presse** (qui permet aux médias d'informer librement la population).

La liberté d'expression est importante pour les quatre raisons suivantes :

- Elle est essentielle afin de **réaliser l'épanouissement personnel** des individus et leur permettre d'atteindre leur potentiel;
- Elle est importante dans la recherche de la vérité et l'approfondissement du savoir :
- Elle permet aux individus de **participer aux processus de prise de décision**, notamment dans le domaine politique;
- Elle permet à une société d'être stable et flexible.

Source: http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002186/218618e.pdf

#### 3.1.2 L'Article 19

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la **Déclaration universelle des droits de l'Homme** (DUDH) devient la pierre angulaire des droits de l'Homme et permet l'extension de droits civils, politiques, économiques et sociales à l'échelle internationale. Elle est à l'origine de toute une série de traités internationaux relatifs aux droits de l'Homme que les pays signataires sont tenus de respecter.



Parmi eux, le droit à la liberté d'opinion et d'expression est reconnu à l'article 19.

#### Article 19 - Déclaration universelle des droits de l'Homme

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.



Source: http://www.cartooningforpeace.org/dessins/actualite/?nggpage=2

Toutefois, c'est le **Pacte international relatif aux droits civils et politiques** signé le 16 décembre 1966 et dont 167 États sont parties, qui nous donne plus de précisions sur ce que comporte ce droit fondamental. Par une analyse de ses composantes clés, nous pouvons comprendre tous les principes de ce droit.

#### Article 19 - Pacte international relatif aux droits civils et politiques

- 1. Nul ne peut être inquiété pour ses opinions.
- 2. Toute personne a droit à la liberté d'expression; ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen de son choix.
- 3. L'exercice des libertés prévues au paragraphe 2 du présent article comporte des **devoirs spéciaux** et des **responsabilités spéciales**. Il peut en conséquence être soumis à **certaines restrictions** qui doivent toutefois être expressément **fixées par la loi** et qui sont **nécessaires**:

  a) Au respect des droits ou de la réputation d'autrui;
  - b) À la sauvegarde de la sécurité nationale, de l'ordre public, de la santé ou de la moralité publique.
- → Pour approfondir, voir notre dossier thématique « Droits de l'Homme ».

Afin de mieux comprendre les enjeux du droit à la liberté d'expression, étudions de plus près l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques :

Toute personne a droit...

Le droit à la liberté d'expression appartient à tous les individus. Aucune distinction n'est autorisée sur la base de critères tels que le niveau d'éducation, la couleur de peau, le genre, la langue, la religion, les opinions politiques ou autres, origines nationales, ethniques ou sociales.

...de rechercher, de recevoir et de répandre...

Le droit de répandre des informations et des idées est l'élément le plus évident de la liberté d'expression. Il comprend le droit de dire ce que l'on pense ou ce que l'on sait, en privé ou dans les médias.

...des informations et des idées de toute espèce... Le droit à la liberté d'expression ne s'applique pas uniquement aux informations et aux idées généralement considérées comme utiles ou correctes. Il s'applique également à tout type de fait ou d'opinion qui peut être communiqué.[..] Le simple fait qu'une idée ne plaise pas ne justifie pas sa censure.

...sans considération de frontières...

Le droit à la liberté d'expression n'est pas limité par des frontières nationales. Les États doivent autoriser leurs citoyens à chercher, recevoir et répandre des informations vers et à partir d'autres pays.

...par quelque moyen d'expression que ce soit... Le droit à la liberté d'expression comprend le **droit** d'utiliser tous les moyens de communication, modernes ou traditionnels.

...respecter et garantir...

Le droit à la liberté d'expression signifie que les États doivent respecter la libre expression et ne pas l'entraver. Ce droit impose également aux États de veiller activement, de manière positive, à la suppression de tous les obstacles à la liberté d'expression.

...l'exercice de ces libertés comporte des devoirs spéciaux et des responsabilités spéciales... La liberté d'expression peut en conséquence être soumise à **certaines restrictions** qui doivent toutefois être expressément **fixées par la loi** et **nécessaires**.

# RÉFLEXION

Est-ce que toutes les personnes dans le monde bénéficient de ce droit ?

Connais-tu des exemples de violations de ce droit ?

#### 3.1.3 Les mêmes droits sur Internet

Ainsi que le précise l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, tout individu doit pouvoir transmettre ses opinions « par quelque moyen d'expression que ce soit » et « sans considération de frontières ». Source : http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/InternetFreedom.aspx

C'est pour cela que le 5 juillet 2012, le Conseil des droits de l'Homme, réuni dans la Salle des civilisations au Palais des Nations à Genève, a adopté une résolution qui affirme que :

«Les droits dont les personnes jouissent hors ligne doivent également être protégés en ligne, en particulier le droit de toute personne à la liberté d'expression». Résolution 20/8, Conseil des droits de l'Homme.



Salle des civilisations au Palais des Nations, à Genève.

Cette résolution est importante, car pour la première fois le Conseil des droits de l'Homme rappelle aux États membres de l'ONU leur obligation de protéger la liberté d'expression des internautes et notamment celle des journalistes, blogueurs et net-citoyens, qui exercent ce droit.

Le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, l'a également rappelé lors de son discours à la Conférence mondiale des télécommunications organisée à Dubai en décembre 2012 :

« Comme l'a montré le printemps arabe, les TIC peuvent aider les peuples à faire entendre leurs revendications légitimes en faveur du respect des droits de l'Homme et d'une plus grande obligation de rendre compte.(...)

Le système des Nations Unies appuie l'objectif d'un Internet ouvert. Le droit de communiquer est au cœur de la mission de l'UIT. La Déclaration universelle des droits de l'Homme garantit la liberté d'expression sans considération de frontières, et par quelque moyen d'expression que ce soit.

Lors du Sommet mondial sur la société de l'information, la libre circulation des informations et des idées avait été affirmée, dans l'intérêt de la paix, du développement et du progrès de l'humanité. Cette liberté n'est pas négociable ».

Ban Ki-moon, 3 décembre 2012, discours lors de la Conférence mondiale des télécommunications à Dubai.

Source: http://www.itu.int/fr/wcit-12/Pages/speech-ki-moon.aspx

## 3.2 Quelles sont les conditions qui garantissent la liberté d'expression?

Pour garantir à toute une population le droit à la liberté d'expression, plusieurs conditions doivent être remplies :

- Un État de droit dans lequel gouvernement et citoyens respectent les lois adoptées;
- Un accès libre et gratuit à l'information de caractère public;
- Des **médias indépendants, libres et pluriels**, qui relayent fidèlement les informations sans les déformer;
- Une **société civile active**, consciente de ses droits et qui contrôle le respect des lois ou dénonce les cas d'abus.

Source: http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002186/218618e.pdf

Nous vous proposons d'étudier plus en détail chacun de ces quatre points.

#### 3.2.1 État de droit

L'État de droit est le respect de la loi par le gouvernement et les citoyens. Le plus souvent, c'est dans la Constitution d'un État que le droit à la liberté d'expression et d'opinion est garanti.

Par exemple, dans la Constitution suisse c'est l'article 16 sur la liberté d'opinion et d'information qui inclut le droit de s'exprimer librement.



Feuille commémorative pour la révision de la Constitution fédérale suisse en 1874.

Source: http://commons.wikimedia.org/wiki/File%3AGedenkblatt\_1874.jpg



#### **Dans la Constitution suisse**

Art. 16 - Libertés d'opinion et d'information

- 1. La liberté d'opinion et la liberté d'information sont garanties.
- 2. Toute personne a le droit de former, d'exprimer et de répandre librement son opinion.
- 3. Toute personne a le droit de recevoir librement des informations, de se les procurer aux sources généralement accessibles et de les diffuser.

Source: http://www.admin.ch/ch/f/rs/101/a16.html

# Réflexion

Faites une recherche du droit à la liberté d'expression dans la constitution d'un autre pays.

En quoi est-elle similaire ou différente de celle de la Suisse ?

Aux États-Unis, le droit à la liberté d'expression est un des droits civils les plus importants.

Le 1er amendement de la Constitution américaine est catégorique :

« Le Congrès ne fera aucune loi qui touche l'établissement ou interdise le libre exercice d'une religion, ni qui restreigne la liberté de la parole ou de la presse, ou le droit qu'a le peuple de s'assembler paisiblement et d'adresser des pétitions au gouvernement pour la réparation des torts dont il a à se plaindre ».

Source: http://iipdigital.usembassy.gov/st/french/pamphlet/2013/04/20130424146340.html #axzz2j6Lad63Gastalenees. A state of the properties of the properti

La protection du droit à la liberté d'expression, accordée par la Constitution des États-Unis, repose sur un principe : la capacité individuelle à s'exprimer librement (sans crainte de représailles de la part du gouvernement) donne de l'autonomie et de la liberté au citoyen, ce qui favorise une bonne gouvernance (un gouvernement plus transparent et représentatif).

La démocratie américaine est effectivement fondée sur la croyance que permettre aux citoyens de discuter ouvertement de sujets d'intérêt public entraîne l'établissement d'idées plus tolérantes et une société plus stable.

Source: http://iipdigital.usembassy.gov/st/french/pamphlet/2013/04/20130424146340.html#axzz2j6Lad63G

Mais que se passe-t-il si un gouvernement ne respecte pas ce droit ?

Au niveau international, il existe des mécanismes qui rappellent aux États leurs responsabilités en matière de droits de l'Homme, et le respect des engagements qu'ils ont signés dans les traités et autres accords internationaux. Le Conseil des droits de l'Homme a mis en place le processus d'**Examen périodique universel (EPU)** auquel participent les 193 États membres de l'ONU. Il a pour but de vérifier que tous ces gouvernements respectent et mettent en oeuvre les droits de l'Homme au sein de leur pays.

Source: http://www.ohchr.org/fr/hrbodies/upr/pages/uprmain.aspx.

Par exemple, lorsqu'un État ne respecte pas l'article 19 de la DUDH d'autres pays lui font des **recommandations** sur le respect du droit à la liberté d'expression. **UPR info**, une ONG basée à Genève, tient des statistiques sur le nombre de débats organisés autour de ce droit par le Conseil des droits de l'Homme.

# Les recommandations sur la liberté d'opinion et d'expression à l'EPU

759 recommandations ont été réalisées depuis 2006.

75 États ont défendu ce droit.

135 États ont reçu des recommandations concernant le respect de ce droit dans leur pays.



5 pays qui reçoivent le plus de recommandations	5 pays qui font le plus de recommandations
1. Iran (22)	1. Canada (77)
2. Équateur (20)	2. Norvège (55)
3. Bahraïn (20)	3. France (44)
4. Myanmar (19)	4. États-Unis (42)
5. Thaïlande (19)	5. Suède (41)

Source: http://www.upr-info.org/database/statistics/index\_issues.php?fk\_issue=17&cycle=

**→** Pour plus d'informations sur UPR Info, voir annexe 6.3.

#### 3.2.2. Accès libre à l'information publique

La liberté d'expression n'est pas uniquement le droit de s'exprimer, mais englobe aussi le **droit** de recevoir de l'information de caractère publique.

La notion d'« information publique » regroupe l'ensemble des données qui sont ou devraient être (légalement ou volontairement) publiées ou tenues à disposition du public, et qui sont produites ou collectées (par un État, une collectivité territoriale, un organe parapublic), dans le cadre d'activités de service public.

Source: http://fr.wikipedia.org/wiki/Donnée\_publique

# LTrans et Open Data

En Suisse c'est la **Loi sur la transparence** de juin 2006 – la LTrans – qui assure aux Suisses le droit d'accès sur demande à toutes les informations publiques des administrations.

Depuis peu, un mouvement international, « Open Data », aussi présent en Suisse, milite pour que les données publiques soient mises automatiquement en libre accès sur de grandes bases de données pour être consultées par chaque citoyen.

# IDÉE DÉBAT

Devrait-on avoir un accès libre aux bases de données publiques en Suisse?

Dans plusieurs pays, il existe des lois pour faciliter l'accès à l'information des entités publiques et étatiques. Cet accès permet de voir ce que fait le gouvernement afin d'éviter les abus de pouvoir et la corruption. En offrant gratuitement et facilement du contenu d'ordre public tel que des informations administratives, des archives ou encore des programmes politiques, Internet a tendance à favoriser le droit à l'information publique. La toile contribue à une meilleure information des citoyens et à une plus grande transparence des services publics, favorisant ainsi la pratique démocratique d'un État.

#### 3.2.3 Médias indépendants, libres et pluriels

La liberté d'expression a été reconnue dans des textes juridiques nationaux, européens et internationaux. Malheureusement, dans plusieurs pays, ce droit essentiel à la pratique démocratique peine à être respecté, et les mesures des gouvernements pour le restreindre ou le limiter, peuvent se révéler arbitraires.

#### La censure

Examen préalable fait par l'autorité compétente sur les publications, émissions et spectacles destinés au public et qui aboutissent à autoriser ou interdire leur diffusion totale ou partielle.

L'interdiction de publier ou d'émettre est une atteinte à la **liberté de la presse**. Dans certains pays, par exemple, il faut obtenir un permis pour avoir le droit de publier. Dans ce cas, le parti politique au pouvoir, dans un souci de contrôle de l'information, peut interdire ce permis aux opposants politiques.

Source: http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002186/218618e.pdf, pp. 20-21, consultée le 23.4.13 à 17:50



L'essor d'Internet a permis un accès et une diffusion plus rapide de l'information, favorisant ainsi la liberté d'expression. Il a offert aux citoyens de certains pays autoritaires un moyen de contourner la censure étatique imposée aux médias traditionnels dans leur pays. Toutefois, les gouvernements ont rapidement pris des mesures pour surveiller et contrôler le contenu publié en ligne. Ainsi, les évolutions technologiques n'ont fait que changer la forme de la censure et de la répression du droit à la liberté d'expression.



En Chine, l'activiste Zhao Lianhai a été emprisonné pour avoir créé un site Internet où il dénonçait la mort et l'hospitalisation d'enfants et nouveau-nés causées par

la présence de mélamine dans le lait (un composant extrêmement nuisible à la santé). Il a été arrêté, car en juillet 2008, le département de la propagande chinoise avait interdit de publier des informations concernant ces scandales alimentaires durant toute la période proche des Jeux olympiques de Pékin (août 2008).

Source: http://fr.rsf.org/chine-de-la-prison-pour-avoir-denonce-le-10-11-2010, 38796.html



Le fils de Zhao Lianhai, contaminé par le lait, manifeste pour la libération de son père.

Sur sa pancarte: «Papa, je t'aime».

Source image: http://fr.rsf.org/local/cache-vignettes/ L441xH350/040110\_1445\_1-2-e98f3.jpg

Il est important que les journalistes aient le droit de transmettre de l'information à travers les médias et ceci pour plusieurs raisons :

- Les médias transmettent le savoir et la connaissance aux populations.
- Le développement des connaissances permet aux populations de **défendre les autres droits** qu'ils possèdent.
- Avec ces connaissances, les populations peuvent donner leur opinion sur les décisions publiques qui pourraient les concerner.

Source: http://www.citoyendedemain.net/agenda/liberte-presse, consultée le 23.04.13.

#### Des journalistes libres

Afin que les journalistes puissent dénoncer d'éventuels abus, ils doivent pouvoir publier leurs articles sans qu'une entité externe n'intervienne, et **sans peur de représailles**. Il est aussi indispensable que les journalistes aient **accès à l'information** pour compléter et corriger leurs articles. Étant donné que les journalistes ont ce rôle de dénonciateurs d'abus, ils sont souvent menacés dans leur travail : intimidés, agressés physiquement, emprisonnés de manière injustifiée, voire même tués.

Source: http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002186/218618e.pdf, p.23

« Soutenons la liberté de la presse, c'est la base de toutes les autres libertés, c'est par là qu'on s'éclaire mutuellement. »

Voltaire, Collection des lettres sur les miracles, 1765.

#### **BAROMÈTRE DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE 2013**

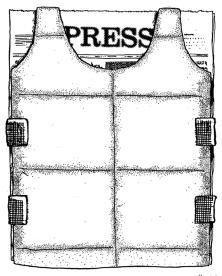
**40** Journalistes tués

**22** Net-citoyens et citoyens-journalistes tués

**188** journalistes emprisonnés

160 net-citoyens emprisonnés

Source: http://fr.rst.org/barometre-de-la-liberte-de-la-presse-journalistes-emprisonnes.html?annee=2013, Consulté le 9 09 13



<u>Vladdo</u>

Vladdo (Colombie)

 $Source: \verb|http://www.cartooningforpeace.org/dessins/actualite/?nggpage=3|$ 

« Les mots peuvent sauver des vies », disait la journaliste Anna Politkovskaïa. Née en 1959 aux États Unis de parents diplomates, Anna Politkovskaïa était grand reporter pour le journal indépendant russe Novaïa Gazeta. La journaliste russe était célèbre dans le monde entier pour ses enquêtes sur les exactions en Tchétchénie, la corruption et les mensonges du pouvoir. À ce titre, Anna Politkovskaïa a été plusieurs fois primée en Russie, et a reçu le prix du Journalisme et de la Démocratie en 2003, décerné par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Régulièrement menacée, elle a subi une tentative d'empoisonnement en 2004, alors qu'elle se rendait dans le Caucase. Mère de deux enfants, elle avait choisi de rester en Russie, pour continuer de répandre la vérité et ainsi « sauver des vies ». Le 7 octobre 2006, Anna Politkovskaïa a été tuée par balle dans le hall de son immeuble à Moscou. En décembre 2012, l'un des complices de l'assassinat, un ancien lieutenant-colonel du nom de Dmitri Pavlioutchenkov, a été condamné à 11 ans de camp à régime sévère et à verser 3 millions de roubles (85 500 CHF) de dommages-intérêts aux enfants d'Anna Politkovskaïa. L'auteur principal du crime n'a toutefois toujours pas été identifié.

 $Source: http://www.liberation.fr/monde/2011/10/08/anna-politkovskaia-la-verite-assassinee\_766491$ 



Source: http://uk.reuters.com/article/2011/10/06/uk-russia-politkovskaya-idUKTRE7953VR20111006

#### Des médias pluriels

Comme nous l'avons vu, les médias sont un relais incontournable de l'information. Ils sont un des garants de la liberté d'opinion. Ils doivent être indépendants de tout contrôle (gouvernemental, politique, économique).

Concernant la **pluralité des médias**, il faut souligner l'importance d'une diversité de journaux, magazines qui pourraient refléter le plus grand nombre d'opinions existantes au sein d'une population. Cela signifie qu'il ne doit pas y avoir de monopoles de l'information (un seul éditeur par exemple).

La **pluralité des sources** est aussi un élément très important. Le fait d'avoir accès à diverses sources d'informations permet ainsi de les comparer et tirer des conclusions sur la vérité des informations diffusées et de leur exactitude.

Source: http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002186/218618e.pdf



Source: http://laventuremoderne.fr/ne-pas-avaler

## La propagande

Action systématique exercée sur l'opinion pour lui faire accepter certaines idées ou doctrines, notamment dans le domaine politique ou social.

Il arrive que la presse devienne un outil de **propagande** de la part du gouvernement ou d'autres groupes qui cherchent à faire accepter par la population certaines idées. On parle alors de **manipulation de l'information**, un acte conscient de déformations des faits, généralement dans l'objectif de convaincre, dissuader, inciter ou détourner l'attention de ceux qui reçoivent l'information.

On distingue généralement la manipulation de l'information de la **désinformation**, qui désigne un acte inconscient, par négligence (manque de vérification, de comparaison, etc.). Malheureusement, avec le développement d'Internet, de nombreuses informations publiées sont manipulées. Il est donc important de vérifier la fiabilité des sources et de faire preuve d'esprit critique quand on consulte des informations en ligne.

# **CONSCILS**

Comment procéder pour être bien informé?

- 1. Bien identifier ses sources : de quel pays vient l'information ? Le journaliste est-il sur le lieu des événements ? Donne-t-il la parole à toutes les parties en présence ?
- 2. Croiser ses informations : s'informer par le biais de plusieurs médias et analyser leurs points de vue.
- 3. Prendre du temps.
- 4. Lier les événements présents à ceux du passé (interrogez vos professeurs d'histoire, de géographie ou d'éducation civique, vos parents ou vos grands-parents).
- 5. S'informer régulièrement pour se forger de bonnes bases.
- 6. Lire des hebdomadaires ou des mensuels qui, moins pris sous les feux de l'actualité immédiate, ont plus de temps pour "fouiller" leurs sujets et prendre du recul.

Source: http://www.globaleducation.ch/francaisP/SMSI/05/5sinformer2.html#3

#### 3.2.4. Société civile active

La société civile se compose de « groupes de personnes qui se réunissent de manière libre et volontaire avec un but d'utilité publique ».

Source: http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002186/218618e.pdf

Cette définition très large peut donc s'appliquer à plusieurs types d'associations de personnes qui ont souvent une fonction de **lien entre les citoyens et l'État**. On peut lister, par exemple : les organisations syndicales et patronales, les organisations non gouvernementales (ONG), les associations professionnelles, les organisations caritatives, les communautés religieuses, etc.

Source: http://ec.europa.eu/france/ue\_en\_bref/societe\_civile/index\_fr.htm

Au sein de la coopération internationale, les ONG remplissent divers types de services :

- 1. Aide humanitaire sur le terrain.
- 2. Information aux gouvernements sur les préoccupations de leurs citoyens.
- 3. Surveillance des politiques des gouvernements.
- 4. Promotion de la participation politique au niveau communautaire.

Elles fournissent aussi des analyses et des expertises, dénoncent les cas de violation de droits de l'Homme, et aident à superviser et mettre en oeuvre les accords internationaux.

Certaines sont organisées autour de questions spécifiques telles que les droits de l'Homme, l'environnement ou la santé. Aujourd'hui, grâce à Internet et les nouveaux réseaux sociaux, leurs messages circulent plus rapidement dans le monde entier, ce qui donne plus d'impact à leurs actions. Malheureusement, tout comme pour les journalistes, les défenseurs des droits de l'Homme ou de l'environnement deviennent des cibles pour les gouvernements répressifs.

La défense de la liberté d'expression sur Internet est bien évidemment une préoccupation majeure pour les organisations de la société civile. Ces dernières sont notamment utiles pour dénoncer les gouvernements ou sociétés privées, qui pratiquent la censure ou le contrôle du contenu d'Internet, ainsi que pour attirer l'attention sur les violences commises à l'encontre des journalistes d'Internet et bloqueurs.



**Yoani Sánchez** est une bloggeuse cubaine, qui en 2007 a créé le blog « Génération Y ». Il lui permet d'exprimer ce qu'elle ne pourrait pas faire publiquement à cause de la censure pratiquée par le gouvernement de son pays. Tel que l'a déclaré le magazine Time: « Sous le nez d'un régime qui n'a jamais toléré la dissidence, Sánchez pratique ce que les journalistes de presse écrite de son pays ne peuvent pas faire, la liberté d'expression ». Elle a reçu de nombreux prix internationaux pour son travail. Des lecteurs du monde entier visitent son blog.



http://lageneraciony.com/

Source: http://www.huffingtonpost.fr/yoani-sanchez; Source image: http://www.infoescola.com/biografias/yoani-sanchez/

A Genève, où plus de 250 ONG sont présentes, plusieurs d'entre elles luttent pour défendre et promouvoir la liberté de la presse et la liberté d'expression sur Internet :

- Reporters sans frontières
- Amnesty International
- Human Rights Watch
- Internet Society
- Cartooning for peace
- → Voir l'annexe n° 6.3 pour une description de ces organisations.

#### Reporters sans frontières et la liberté d'expression

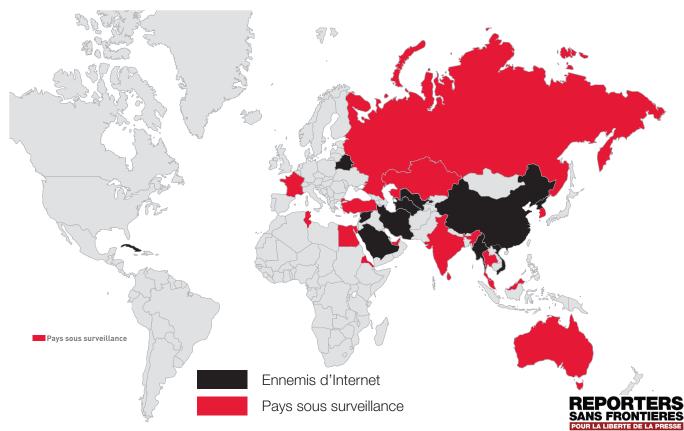
L'organisation Reporters sans frontières (RSF) est basée à Paris et possède plusieurs bureaux dans le monde, dont un à Genève. RSF observe et rapporte les atteintes à la liberté de la presse dans le monde, vérifie les informations, écrit des lettres aux gouvernements qui ne respectent pas le droit à la liberté d'expression et essaie de bénéficier du soutien des médias pour apporter de l'aide aux journalistes persécutés. L'organisation se rend également sur le terrain pour mener des enquêtes sur l'application de la liberté de la presse dans un pays donné, notamment sur les conditions de travail des journalistes ou encore sur des cas de journalistes emprisonnés ou assassinés. Cette organisation a aussi pour mission de lutter contre la censure sur Internet et publie une liste d'États dits « **ennemis d'Internet** ».

→ http://surveillance.rsf.org

« Un internaute sur trois dans le monde n'a pas accès à un Internet libre. Une soixantaine de pays censurent le réseau à des degrés divers ou harcèlent les net-citoyens (...) de plus en plus de gouvernements tentent de manipuler l'information qui circule sur le Net et d'en retirer les contenus critiques. Il faut, plus que jamais, défendre la liberté d'expression en ligne et protéger les cyberdissidents. »

Jean-François Julliard, secrétaire général de Reporters sans frontières, à l'occasion de la journée mondiale contre la cybercensure, le 12 mars 2011. Source: http://fi.rstorg/journee-mondiale-contre-la-cyber-11-03-2011, 39774.html

# LA CARTE MONDIALE DE LA CYBER-CENSURE



# RÉFLEXION

Observez la carte et répondez aux questions suivantes :

- 1. À votre avis, que signifie « ennemi d'Internet » ?
- 2. À votre avis, pourquoi la France est-elle classée dans la catégorie « sous surveillance » ?

# 4. INTERNET : UN POTENTIEL POUR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

### 4.1 L'éducation pour tous ?

Le concept d'éducation libre (« open éducation » en anglais) est celui de mettre du matériel éducatif sur Internet accessible publiquement et sans restrictions.

Les institutions académiques qui participent à ce mouvement visent à faire disparaître les barrières géographiques et financières qui entravent l'accès à la connaissance, afin de permettre une **démocratisation du savoir** et un **renforcement des capacités au niveau international**.



Source: http://www.openeducationweek.org/about-open-education/

Aux États-Unis, l'Université de Harvard et le MIT (Massachussets Institute of Technology) font figure de pionniers en la matière, puisqu'ils se sont engagés en 2001 à publier gratuitement la majorité de leurs cours sur Internet à travers une organisation à but non lucratif nommée Edx.

Cette initiative a été reprise depuis par de nombreux établissements dans le monde entier. Deux professeurs américains de l'Université de Stanford ont, par exemple, créé **Coursera**, une société privée qui propose, en partenariat avec 29 universités prestigieuses, des cours en ligne accessibles gratuitement.

L'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) a été la première institution suisse à rejoindre Coursera, en 2012. Elle a ensuite été rejointe par l'Université de Genève, qui propose quatre cours dès l'automne 2013, en théologie, médecine, sciences économiques et sociales et en sciences.

Source: http://www.24 heures.ch/vaud-regions/lausanne-region/epfl-rejoint-universites-americaines-livrent-cours-ligne/story/23749925

Une démocratisation de l'éducation libre permettra à toute une partie de la population mondiale, aujourd'hui privée d'éducation pour des raisons financières ou géographiques, d'avoir la possibilité d'accéder gratuitement à la connaissance, et ceci indépendamment de son lieu d'habitation et de sa classe sociale. Cet accès privilégié au savoir comblerait la fracture numérique, en donnant aux classes les plus modestes la possibilité de se façonner un esprit critique, leur accordant ainsi l'opportunité d'exprimer pleinement et librement aussi bien virtuellement que dans la réalité.



# RÉFLEXION

Devrions-nous avoir accès à toutes les matières ? Quelles sont les limites de cette pratique de l'éducation en ligne ?

Source: http://lancien.cowblog.fr/savez-vous-ce-qu-est-I-e-learning-3159199.html

#### 4.2 La mobilisation sociale sur Internet

Internet et les médias sociaux ont accéléré le partage d'informations et de connaissances, mais ils ont également facilité la mise en réseaux de personnes engagées dans des luttes sociales ou politiques.

La liberté d'expression s'est ainsi étendue au-delà des médias traditionnels (journaux, télévision, radio). N'importe quelle personne qui est témoin d'un évènement important a désormais le moyen de capturer ce qu'elle a vu et de le partager avec le reste du monde instantanément. Les internautes peuvent ainsi passer du rôle de simples observateurs des évènements à celui de citoyen-journaliste ou **net-citoyen**.

## Les net-citoyens

Un net-citoyen est un internaute, blogueur ou cyberdissident qui défend la liberté d'expression sur Internet.

Reporters sans Frontières, associés à Google, ont décerné le premier Prix annuel du net-citoyen en 2010.

https://www.coursera.org http://rsf-ch.ch/node/5311

Les net-citoyens jouent un rôle de plus en plus important dans la dénonciation d'abus en matière de droits de l'Homme. Cela a eu pour effet de globaliser les mouvements citoyens et les manifestations populaires. On a notamment pu le voir à l'occasion du « **Printemps arabe** », où des millions de personnes se sont d'abord mobilisées en ligne avant de se révolter contre leur gouvernement en organisant d'importantes manifestations. La grande majorité des vidéos de ces révoltes, que l'on a pu visionner sur des sites tels que YouTube ou Vimeo, provient directement des manifestants.

### Les réseaux sociaux et le printemps arabe

Ce que l'on a baptisé «printemps arabe» fait référence aux révoltes populaires qui ont eu lieu notamment en Tunisie et en Égypte entre 2010 et 2011 et qui ont abouti à un renversement du gouvernement en place et/ou des changements de régime. Les réseaux sociaux ont joué un rôle important dans le sens où ils ont permis d'informer la population et de la mobiliser (organisation de manifestations, etc.). Ils ont aussi permis de transmettre des images et des informations à l'étranger, ce qui a contribué à la médiatisation et au suivi de l'évolution du printemps arabe partout dans le monde.

Cela dit, bien que les réseaux sociaux aient joué ce rôle fondamental de relais d'information et de rassemblement d'opinions, certaines critiques disent que leur rôle de catalyseur (ou réveil des consciences) a été largement exagéré. Elles rappellent que très peu de gens ont accès à Internet dans ces pays et que c'est plutôt un ras-le-bol généralisé des conditions sociales et politiques qui ont poussé les populations à se révolter.

Source: http://www.france 24.com/fr/20130204-printemps-arabe-revolution-reseaux-sociaux-facebook-youtube-twitter-egypte-tunisie-libye-Internet and the social properties of the properties of

Dans les pays où la censure est monnaie courante, de nouveaux instruments se sont développés dans la communauté virtuelle. Par exemple, en Chine les internautes ont trouvé un moyen ingénieux pour échanger des informations sur des personnes étroitement surveillées par le gouvernement tel que l'artiste **Ai Weiwei**.



**Ai Weiwei** est un artiste contemporain chinois, qui a notamment collaboré avec les architectes suisses Herzog & de Meuron comme conseiller artistique sur le stade national de Pékin pour les Jeux olympiques de 2008.

En tant qu'activiste des droits de l'homme il a ouvertement critiqué son gouvernement dans les médias et à travers son blog. Le 3 avril 2011, il est arrêté et incarcéré pendant 81 jours; accusé de fraude fiscale. Bénéficiant d'une très grande notoriété en Chine comme à l'étranger, et suite à une grande campagne de ses défenseurs, il a finalement été relâché, avec l'interdiction de sortir du pays.



Face aux mesures de surveillance et pour échapper à la censure, les partisans d'Ai Weiwei ont trouvé un moyen de continuer à manifester leur solidarité :

«Partout sur les réseaux sociaux une noria de graines de tournesol est apparue. C'est en référence à l'artiste détenu, qui avait fait des graines de tournesol en porcelaine une de ses œuvres les plus célèbres, exposées en 2010 au musée Tate Modern de Londres. C'est ce qu'on appelle un « mème Internet», défini comme « un phénomène, un mot, une image, une allusion qui se transmettent de manière virale et deviennent comme un signe de ralliement pour tous ceux et celles qui en comprennent le sens, le passent plus loin, le disséminent à tous les vents ».

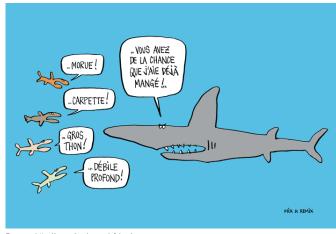
Source : Les « mèmes internet » : instruments de guérilla politique, Michel Dante, Le Temps, 15.06.13.

# 5. Devoirs et responsabilités

## 5.1 Peut-on dire tout ce que l'on veut ?

Les réseaux sociaux sont un moyen extraordinaire pour garder le contact, se faire des amis, s'exprimer, partager ses émotions et s'informer. Toutefois, ces plateformes d'échanges peuvent également engendrer des dérives, qu'il est nécessaire de prévenir si nous voulons qu'Internet reste un outil libre.

L'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques précise que l'exercice de la liberté d'expression comporte des devoirs spéciaux et des responsabilités spéciales.



Source: http://www.1erdegre.ch/blog/

Effectivement, le droit international défend une conception très large de cette liberté, dès lors qu'elle ne constitue pas un risque pour la sécurité d'une personne ou d'un État.

La liberté d'expression peut donc être soumise à certaines restrictions, qui doivent remplir des conditions strictes :

- 1. Elles doivent être déterminées par une **loi claire et précise** afin que chacun puisse en saisir le contenu, la portée et les conséquences en cas d'infraction.
- 2. Elle doit être jugée réellement **nécessaire**, voire indispensable, à la protection d'un **objectif légitime**.

L'article 19 précise donc que les restrictions ne sont autorisées que dans le but de protéger :

- Les droits ou la réputation d'autrui.
- La sécurité nationale et l'ordre public.
- La santé publique et les bonnes mœurs.

Source: http://www2.ohchr.org/french/law/ccpr.htm

Finalement, même lorsque la restriction est jugée nécessaire, la sanction doit être **proportionnée** et **ciblée**. Ordonner la fermeture d'un site Web entier pour un seul propos diffamatoire est, par exemple, une mesure exagérée. La suppression du contenu litigieux, accompagnée d'un avertissement et d'une amende, constituerait un blâme suffisant dans le cas d'une atteinte à la réputation d'autrui.

Source: http://www.article19.org/pages/fr/limitations.html

Pour mieux comprendre ces limites à la liberté d'expression nous vous proposons d'examiner les deux premiers cas de restrictions : les droits ou la réputation d'autrui ; et la sécurité nationale et l'ordre public.

#### 5.1.1 Les droits ou la réputation d'autrui

« Ce que vous ne feriez pas lors d'une conversation réelle face à votre correspondant, ne prenez pas l'Internet comme bouclier pour le faire. »

Source: http://montlucon.cyber-base.org/usager/ressources/voirFicheNationale.do?idFiche=5254

Les comportements irrespectueux sont couramment constatés sur Internet. Ils peuvent prendre la forme d'incitation à la haine, de discrimination ou encore de harcèlement. Nous allons analyser certaines de ces dérives.

#### → Vous trouverez également les cinq règles d'or du comportement sur Internet à l'annexe 6.2.

#### Incitation à la haine

L'incitation à la haine est définie comme une provocation (par le discours, l'écrit ou tout autre moyen de communication) émise avec la volonté d'engendrer des conséquences physiquement ou psychologiquement violentes pour la victime. On ne peut pas pousser les gens à utiliser la violence pour ensuite justifier cette incitation par la liberté d'expression.

En Suisse, plusieurs textes légaux interdisent l'incitation à la haine. Premièrement, l'article 8 de la Constitution qui, en garantissant l'égalité entre toutes les personnes vivant en terre helvétique, sous-entend que toute discrimination est intolérable. Deuxièmement, l'article 261 bis1 du Code pénal qui punit (par amende ou prison selon la gravité) l'incitation publique à la haine ou à la discrimination raciale, ethnique ou religieuse. Troisièmement, le Code civil qui prévoit des réparations en vue du dommage causé à la victime (dommages et intérêts).

Source: http://www.ohchr.org/Documents/Issues/Expression/ICCPR/States2011/Switzerland.pdf

# Condamné pour un appel public à « casser » du dealer

En septembre 2012, au lendemain de l'agression de sa soeur à Lausanne, un jeune homme crée une page Facebook qui incitait à une descente musclée pour déloger les dealers africains. Par cette incitation publique à se venger, les policiers considèrent que le jeune a été trop loin et se rendent à son domicile pour lui faire retirer la page du web. Le président du tribunal d'Yverdon-les-Bains, qui a été saisi du cas, s'exprime ainsi : « Ce n'est pas possible de cautionner un tel appel à la violence sur le Net. Même si personne n'avait lu ce message, c'est de la provocation publique ». Le jeune est alors condamné à 30 jours-amende tandis que l'agresseur de sa soeur, un mineur, doit accomplir un mois de travaux d'intérêts généraux.

Source: http://www.20min.ch/ro/news/vaud/story/22938666



http://www3.unil.ch/wpmu/allezsavoir/pourquoi-la-suisse-sen-tire-mieux-que-les-autres/

# DÉBAT

Que pensez-vous de l'action de ce jeune ? La sanction légale est-elle appropriée ?

#### Discrimination

La discrimination est le fait de traiter moins favorablement certains groupes de personnes, dans des circonstances identiques. Discriminer quelqu'un, c'est aller à l'encontre du principe d'égalité inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme qui dit que « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité ».

Source: http://www.un.org/fr/documents/udhr



Source: http://www.memoireonline.com/02/12/5395/m\_Discrimination-dans-le-monde-du-travail0.html

La discrimination peut se manifester sous des formes très diverses et sur des terrains variés. Une personne peut être par exemple, discriminée sur la base de son origine ethnique (racisme, xénophobie), son genre (sexisme, transphobie), son orientation sexuelle (homophobie), son âge, son appartenance religieuse ou culturelle (antisémitisme, islamophobie, etc.), ou encore sa condition physique et psychique (taille, poids, handicap, maladies, troubles mentaux, addictions).

Internet a tendance à exacerber les propos discriminatoires. En effet, insulter quelqu'un sur un site, un blog ou un réseau social est bien plus facile que de le faire en face, puisque l'auteur, protégé derrière son écran, ne craint aucune représailles directe. Néanmoins, tout acte discriminatoire, qu'il soit exécuté dans la réalité ou virtuellement sur Internet, est intolérable et puni par la loi. La discrimination ne peut ainsi pas être justifiée par le droit à la liberté d'expression.

#### Diffamation et calomnie

La diffamation et la calomnie sont deux délits très similaires. On s'en rend coupable si l'on diffuse des informations qui nuisent à la réputation de quelqu'un, qu'on les tient pour vraies (diffamation) ou que l'on sait qu'elles sont fausses (calomnie).

 $Source: http://www.ciao.ch/f/relations/infos/a26dea54bd8611dea0ad2d2fe7e6df2cdf2c/8.8.\%20plus2-diffamations\_et\_calomnies-attention$ 

Écrire des propos insultants au sujet d'une personne sur Internet, par exemple sur un blog ou des réseaux sociaux tels que Facebook ou Twitter, peut nuire à la réputation de cette personne et avoir des conséquences pour son futur. Ce genre d'attitude inflige parfois des blessures psychologiques graves à la victime et ne peut pas se justifier par le principe de la liberté d'expression.

Source: http://www.article19.org/pages/fr/defamation.html

Il existe plusieurs catégories de diffamation, selon le contenu et la manière dont elle a été proférée. Sur Internet par exemple, le **cybermobbing** est une pratique diffamatoire qui fait de plus en plus de victimes. En Suisse, ces délits sont punis d'une amende ou d'une peine de prison allant jusqu'à six mois pour la diffamation et jusqu'à trois ans pour la calomnie.

# Le cybermobbing

Le cybermobbing est un cas de diffamation. C'est la pratique du harcèlement sur Internet par les réseaux sociaux, les e-mails ou les SMS. Souvent, les personnes qui pratiquent le cybermobbing répandent des rumeurs sur des réseaux sociaux tels que Facebook, publient des photos gênantes retouchées sur Internet, écrivent des commentaires malveillants,

agissent en groupe ou envoient des SMS de harcèlement. Parfois, il est difficile de faire la différence entre une simple plaisanterie et un cas de cybermobbing, car les destinataires réagissent différemment et ont chacun leurs propres limites. Mais, si les victimes de ces plaisanteries sont toujours les mêmes et si elles se sentent blessées, il s'agit bien de cybermobbing.

 $Source\ texte,\ citation\ et\ image: http://www.projuventute.ch/Stop-cyber-mobbling.2289.0.html? L=1$ 



« Se moquer de quelqu'un, l'offenser ou l'insulter sur Internet ou par SMS inflige à la personne concernée des blessures psychiques réelles, cela fait mal »

#### Droit à la vie privée

Le droit à la vie privée est le droit pour chaque personne de ne pas voir diffuser au public des informations concernant, par exemple, sa santé, sa vie sentimentale et familiale, sa religion, son domicile, son revenu, ses convictions politiques, etc. On enfreint le droit à la vie privée lorsque, par exemple, l'on rend publique une photo d'une personne sans son consentement. Bien que la diffusion d'images ou de vidéos constitue une forme de liberté d'expression, si la personne qui apparaît dans cette vidéo ou photo n'est pas d'accord de diffuser ce contenu, elle peut demander à ce qu'on l'enlève du site où il apparaît.



Source: http://eduscol.education.fr/Internet-responsable/communication-et-vie-privee/sexprimer-et-communiquer-librement/respecter-la-vie-privee-et-le-droit-a-limage.html

Avec l'essor des réseaux sociaux, les internautes laissent de plus en plus de traces sur Internet – volontairement ou involontairement. Or, il est souvent difficile, voire impossible, de les effacer. En même temps que les milliers de photos et vidéos postées sur le Web, les utilisateurs laissent leurs données personnelles (nom, âge, sexe, lieu de résidence, etc.).

Ces dernières peuvent être utilisées à des fins commerciales (par des sociétés qui collectionnent des données personnelles). En effet, connaître les goûts et habitudes de chaque internaute permet de cibler au mieux les messages publicitaires qu'on lui propose. Par ailleurs, dans les cas d'**hameçonnage**, des données personnelles peuvent être utilisées par des individus ou groupes criminels pour accéder à des comptes ou pour réaliser des paiements sur Internet avec des cartes de crédit.

# Qu'est-ce que l'hameçonnage?

L'hameçonnage, ou « phishing » (de l'anglais fishing, pêcher) désigne le fait d'aller à la pêche aux données sensibles des internautes, notamment de récupérer leur mot de passe, en passant par de fausses adresses.

Tentatives d'hameçonnage: l'hameçonneur prépare un site Web, qui lui sert à solliciter les internautes afin que ceux-ci lui livrent leurs données d'accès. Il est typique, dans ce genre d'affaire, que le faux site se fasse passer pour un service qui a la confiance des internautes ou pour une entreprise connue. Des messages sont généralement envoyés par courriel et demandent à l'internaute de livrer ses données d'accès par téléphone ou sur un site Web spécialement préparé à cet effet.

Le site Secuser a une liste des principales alertes phishing:

Avoir "le sentiment d'exister, c'est bien joli, mais tu as conscience qu'en laissant ces traces de ta vie partout sur les murs des grottes, le gouvernement peut suivre chacune de tes activités? Tu ne contrôles plus ta vie privée!

Et le droit à l'oubli? Hein? Ty a pensé au droit à l'oubli?

Pour protéger des abus, un nouveau « **droit à l'oubli numérique** » se développe, qui garantirait la suppression de nos données personnelles.

L'Union européenne prépare en effet un règlement qui prévoit de faire détruire non seulement le stockage d'origine, mais aussi toutes les répliques des données et leurs référencements dans les moteurs de recherche.

 $Source: http://www.lemonde.fr/technologies/article/2013/10/03/le-droit-a-l-oubli-numerique-inquiete-les-historiens\_3489513\_651865.html$ 

#### Le droit à l'oubli

La Californie se dote d'une législation sur le droit à l'oubli sur Internet. Cette loi, votée le 23 septembre, entrera en vigueur, le 1er janvier 2015 et permettra aux adolescents de supprimer leurs traces numériques : photos, commentaires, données personnelles... Tout pourra être supprimé des serveurs des sites Web si un mineur en fait la demande.

Ce droit à l'oubli, baptisé « eraser law » (loi-effaceur ou loi-gomme), a pour objectif de protéger les mineurs de leur propre comportement et éviter qu'ils traînent une mauvaise réputation sur Internet qui pourrait nuire plus tard à leur chance d'être accepté dans une bonne université ou d'être embauché, les conseillers en recrutement faisant systématiquement des recherches sur Google sur tout nouveau candidat.

Source: http://www.journaldunet.com/ebusiness/le-net/californie-droit-a-l-oubli-mineurs-0913.shtml

#### Droits d'auteur

Le droit d'auteur est un terme juridique qui désigne les droits conférés aux auteurs d'un large éventail d'œuvres, quel que soit leur genre, leur mérite ou leur destination. Ces oeuvres doivent être une réalisation personnelle et originale.

Certains pays demandent que la création soit matérialisée et qu'il y ait une preuve tangible de l'oeuvre, comme étant écrite sur du papier, peinte sur une toile ou encore enregistrée. Par exemple, une chorégraphie est protégée uniquement si les mouvements sont filmés ou expliqués par écrit. Il convient de préciser qu'il n'est pas indispensable d'enregistrer l'oeuvre pour voir ses droits d'auteur reconnus. Ceux-ci naissent avec la création de l'oeuvre.





La société anonyme Moulinsart à Bruxelles est titulaire exclusive, pour le monde entier, de l'ensemble des droits d'exploitation de l'œuvre d'Hergé, en particulier Les Aventures de Tintin. Aucune utilisation ne peut en être faite sans l'autorisation de la société. La charte d'utilisation de l'œuvre d'Hergé sur Internet est disponible à l'adresse suivante :

→ http://www.tintin.com/home/ring/charte.htm

Source image: http://www.tintinboutique.com/fr/catalogue/jeux-38/produit/masque-tintin-attache-elastique--1046

Le non-respect des droits d'auteur : le plagiat et le piratage

Le plagiat consiste à recopier une œuvre, en partie ou en totalité, sans citer ses sources. Toute personne souhaitant recopier mot pour mot un extrait d'une œuvre doit utiliser des guillemets qui indiquent au lecteur que ce qu'il est en train de lire a été initialement écrit par un autre auteur. La citation doit s'accompagner du nom de ce dernier et de la référence de l'ouvrage dont elle a été tirée.

Le copier/coller étant une pratique très largement adoptée avec le développement du recours à Internet pour les travaux de recherche, des logiciels antiplagiat ont été mis au point pour permettre aux enseignants de vérifier que leurs élèves n'ont pas eu recours à cette pratique. Un élève pris en flagrant délit de plagiat porte atteinte au droit d'auteur, et risque de lourdes sanctions de l'établissement dans lequel il étudie.

# AH BON ? COPIER-COLLER NE SUFFIT PAS ?



Source: http://www.laviemoderne.net/advocatus-diaboli/34-eloge-du-copier-coller-a-l-ecole

# **Copyright / Copyleft**

Le 1er symbole signifie copyright (droit de copie). Il indique que personne ne peut copier l'oeuvre sans l'accord de son auteur. Le copyleft symbolise la possibilité que donne un auteur à quiconque de copier, utiliser, étudier, modifier et distribuer son oeuvre. Contrairement au copyright, il n'a pour l'instant pas de valeur légale.





# RÉFLÉXION

Pourquoi le copier-coller est-il interdit à l'école ?

Quelles sont les sanctions prévues par ton établissement scolaire en cas de plagiat ?

→ Pour approfondir, voir notre dossier thématique « Propriété intellectuelle »



Source · http://zsoukaina e-monsite.com

Les pirates informatiques sont ceux qui tirent profit de la diffusion de copies illégales, mais aussi ceux qui se contentent de télécharger illégalement des oeuvres via Internet. Films, musique, séries télé... sont les produits les plus téléchargés.

Ces pratiques, anodines pour beaucoup de ceux qui les adoptent, représentent pourtant un important manque à gagner pour les créateurs et les distributeurs officiels des oeuvres d'origine. Elles sont considérées comme des délits, même si les internautes, auteurs de cette pratique, ne sont pas poursuivis pour vol, et doivent s'acquitter d'une simple amende.

Les États essayent de mieux encadrer ce phénomène avec de nouvelles lois nationales : par exemple avec la **loi Hadopi** en France ou la loi IPRED en Suède. Le gouvernement américain a même été plus loin, en procédant à la fermeture de certaines plateformes de téléchargements telles que **Megaupload** et Megavideo.

Contrairement à la France, la Suisse ne condamne pour l'instant que la diffusion de contenus soumis aux droits d'auteurs, et non le téléchargement. D'après la SUISA (Société suisse pour les droits des auteurs d'oeuvres musicales) « Ce n'est pas de la tolérance, mais une question pratique. La voie judiciaire a ses limites. Face à la masse, elle est dépassée. »

Source: http://archives.24heures.ch/actu/culture/fait-police-face-pirates-net-nombreux-2009-05-07

# Fermeture de Megaupload

Élaboré en 2005 par l'informaticien allemand, Kim Schmitz, le site Megaupload était devenu le site de téléchargements le plus populaire du Web, avec plus de 25 millions de visiteurs par jour. Accusés entre autres de violation de droits d'auteur par la justice américaine, ses auteurs ont été arrêtés et contraints de fermer le site en janvier 2012.

#### La loi Hadopi

En 2009, la France a créé une loi qui vise à sanctionner la diffusion ou le téléchargement sur Internet d'un contenu soumis aux droits d'auteur. Le respect de cette juridiction est assuré par la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet (Hadopi). Elle a été nommée en tant qu'autorité indépendante chargée de la surveillance des droits d'auteurs sur Internet.

En cas de diffusion ou de téléchargement illégal, la sanction est graduelle : la première fois, l'internaute est simplement averti de son délit par courriel. En cas de récidive, il reçoit cette fois un avertissement par lettre recommandée. S'il recommence une troisième fois, l'Hadopi suspend son abonnement et coupe son l'accès à Internet (sans en suspendre le paiement). La suspension peut durer entre trois mois et un an selon la gravité du délit.

 $Source: http://fr.wikipedia.org/wiki/Loi\_Cr\%C3\%A9ation\_et\_Internet$ 

# **QUESTIONS DEBAT**

Télécharger, est-ce du vol?

Pourquoi devrais-je payer pour un contenu que je peux obtenir gratuitement ? La Suisse devrait-elle avoir sa propre « loi Hadopi » ? Les expressions « free software » et « Open source » sont deux désignations concurrentes pour parler d'un même type de licence de logiciel. Les utilisateurs d'un logiciel libre (ou Opensource) peuvent, sans aucune permission, et sans s'acquitter d'aucune taxe, utiliser le programme en libre circulation pour n'importe quel usage.

Ils ont aussi la possibilité d'accéder au code source (le code du programme tel qu'il a été écrit initialement par les programmeurs) qui leur permet d'étudier le programme, de le modifier et de publier les éventuelles améliorations qu'ils y auront apportées.



Enfin, ils sont autorisés à redistribuer des copies du logiciel gratuitement ou contre rémunération. Autrement dit, toute entreprise ou tout particulier peut les commercialiser.

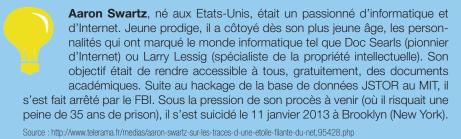


Source: http://www.pcmag.com/article2/0,2817,2369639,00.asp

Depuis 1985, avec la création de la FSF (Free Software Foundation) par Richard Stallmann, se développe un mouvement de **démocratisation des logiciels libres**, qui représentent une forme de renoncement au droit d'auteur. La Free Software Foundation (FSF) est la principale organisation qui soutient le Projet GNU lancé en 1984 pour développer un système d'exploitation complet de style Unix (multitâche et multi-utilisateur), qui soit un logiciel libre. Ce système, appelé GNU (acronyme tiré du slogan « **G**NU's **N**ot **U**NIX », littéralement, « GNU n'est pas UNIX »), utilise le noyau Linux.

En 1998, Bruce Perens et Eric S. Raymond créent l'Open Source Initiative, une organisation en charge de la promotion des logiciels libres.

Source: http://pastel.paristech.org/index.php?halsid=hmfepb0dajk2ms1rrcp4dfrb06&view\_this\_doc=tel-00467849&version=1





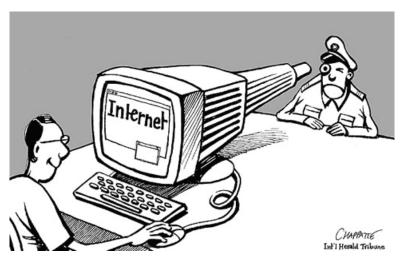
#### 5.1.2 La sécurité nationale et l'ordre public.

Il arrive que le motif invoqué par un gouvernement pour limiter la liberté d'expression de ses citoyens soit la sécurité nationale ou l'ordre public, par exemple, en exerçant une surveillance des réseaux sociaux ou en pratiquant la censure du contenu de sites web. Aux yeux du droit international (article 19), ces restrictions doivent être inscrites dans la loi et ne devraient s'appliquer que dans des cas exceptionnels. Malheureusement, force est de constater que ce n'est de loin pas toujours le cas.



La lutte contre la cybercriminalité est souvent utilisée pour justifier une restriction de la liberté d'expression. Par exemple, on constate qu'Internet possède désormais un rôle prépondérant dans la préparation et l'organisation d'actes terroristes, réclamant ainsi de nouvelles législations. Le problème est qu'une fois de plus, ce type de restriction risque de fournir un prétexte pour limiter de façon abusive la liberté d'expression. Afin d'éviter toute dérive, l'ONUDC (Office des Nations unies contre la drogue et le crime) se donne pour objectif de développer un cadre légal spécialisé dans le domaine du terrorisme qui inclurait l'utilisation d'Internet à des fins terroristes.

Source: http://www.unodc.org/documents/frontpage/Use\_of\_Internet\_for\_Terrorist\_Purposes.pdf

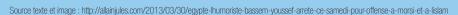


Source: http://www.tv5.org/cms/chaine-francophone/info/Les-dossiers-de-la-redaction/ACTA/p-23285-Indect-lenouveau-Big-Brother-.htm

Malgré toutes ces conditions, les restrictions légales à la liberté d'expression manguent toujours de précision, ce qui engendre de façon récurrente leur manipulation par les gouvernements, qui s'en servent comme prétexte pour empêcher toute critique. Se multiplient alors les actions de répression, d'intimidation et d'arrestation d'individus (généralement des journalistes, artistes ou humoristes) qui ont, d'une manière ou d'une autre, formulé des critiques du pouvoir en place. C'est le cas de Bassem Youssef, qui a été inquiété, en 2013, par la justice Egyptienne pour ses propos concernant le président Morsi (déchu depuis lors).



Bassem Youssef, un célèbre animateur de télévision égyptien a été arrêté en 2013, pour offense à l'Islam et insulte envers le président Mohamed Morsi. Selon la justice locale, l'humoriste aurait, par ses émissions satyriques, porté atteinte à la réputation du chef de l'Etat. Après un long interrogatoire, il a finalement été libéré sous caution. Cet exemple est emblématique d'une tendance des gouvernements de certains pays à profiter du climat de tensions pour restreindre la liberté d'expression et empêcher toute critique du pouvoir en place.





#### La surveillance sur Internet

En invoquant la défense de la sécurité nationale, les États pratiquent la surveillance des moyens de communication. Celle-ci peut prendre plusieurs formes : interception du courrier, écoutes téléphoniques, et la surveillance du contenu du Web et des réseaux sociaux. L'Affaire Snowden, qui éclate en juin 2013, pose à nouveau des questions quant aux atteintes au droit à la vie privée et au droit à la liberté d'expression.

Edward Snowden, ancien informaticien et analyste de données ayant travaillé pour le gouvernement des États-Unis, révèle dans la presse l'étendue de la surveillance pratiquée par la NSA (l'agence de sécurité nationale américaine). Ce que l'on apprend, c'est que les potentiels ennemis ne sont pas les seuls personnes sous surveillance. Certains citoyens et chefs de gouvernements de pays alliés des États-Unis le sont aussi.

Dans l'affaire **Wikileaks**, on assiste à une véritable cyberguerre. Après que le site ait mis en ligne sur Internet des centaines de milliers de documents secrets sur l'Iraq, l'Afghanistan et la diplomatie américaine, des pressions sont exercées sur des compagnies privées (dont des banques, des sociétés émettrices de cartes bancaires ainsi que des fournisseurs de sites Internet), pour qu'ils ferment les lignes de crédit de Wikileaks.

En 2012, la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme, Navi Pillay, s'exprime au sujet de cette affaire. Elle explique que cela « soulève des questions complexes de droits de l'Homme, sur l'équilibre entre libertés d'information et le droit des personnes à être informées et le besoin de protéger la sécurité nationale et l'ordre public ». Elle estime que ces pressions « peuvent être interprétées comme une tentative de censure contre la publication d'informations, et pourraient constituer une violation du droit à la liberté d'expression de Wikileaks ».

Source: http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=23919&Cr=Internet&Cr1#

#### **Wikileaks**

Wikileaks est une association à but non lucratif créée en 2006 sous la forme d'un site Web. Cette plateforme de diffusion et d'échange d'informations publie des documents secrets témoignant d'une réalité politique, sociale ou militaire qui aurait été cachée au peuple par le gouvernement.

Le site a été l'objet d'une polémique internationale, lors de la publication de télégrammes de diplomates dénonçant des faits présumés de corruption au Ghana et en Asie centrale, sur le meurtre d'un avocat en Irlande du Nord en 1989 et sur l'implication des États-Unis au Yémen.

De nombreuses figures politiques américaines ont exigé que les auteurs de Wikileaks fassent l'objet de sanctions pénales, mais ces dernières n'ont, pour l'instant, jamais abouti. D'autres acteurs ont néanmoins été inculpés, comme le soldat américain Bradley Manning, accusé d'avoir divulgué des informations relatives à la défense nationale des États-Unis et condamné en 2013 à 35 ans de prison.

Certaines organisations comme Amnesty International se révoltent contre ce type de jugement, déclarant qu'il est inacceptable de punir un individu qui, « pour des raisons de conscience et de manière responsable, a communiqué des informations qui lui semblaient légitimement constituer des preuves de violation des droits humains que le gouvernement cherchait à garder secrètes...»

Source: http://www.amnesty.org/fr/news-and-updates/wikileaks-and-freedom-expression-2010-12-09) et http://fr.wikipedia.org/wiki/WikiLeaks Image: http://www.thenextgreatgeneration.com/2010/12/wikileaks-journalism-and-truth-in-the-digital-age/



# IDÉE DÉBAT

Est-ce que nous devrions avoir le droit de publier des informations classées confidentielles lorsqu'elles dénoncent des atteintes aux droits humains ?

Est-il légitime de se prévaloir du droit à liberté d'expression pour le limiter au nom du secret d'État ?

# 6. Annexes

# 6.1 Historique: des premiers pas de l'informatique aux technologies de demain.

# 1837 - 1943

De la machine à calculer à la lecture de rouleaux perforés en passant par le décryptage des messages allemands (pendant les deux Guerres Mondiales), 6 machines électroniques sont réalisées, jetant ainsi les bases de l'électronique moderne.

# 1944

John Von Neumann crée la structure qui compose les ordinateurs modernes (unité de traitement, unité de contrôle, mémoire et dispositifs d'entrée-sortie).

La même année, Howard H. Aiken invente le premier calculateur universel le Harvard Mark 1.

# 1946

À la demande de l'armée américaine, le premier ordinateur (ENIAC) est créé afin de calculer des trajectoires de projectiles.

# 1947

A la suite de recherches sur les semiconducteurs, la compagnie Bell invente le **Transistor**.

# 1948

L'Union internationale des télécommunications (UIT) s'installe à Genève.

# 1951

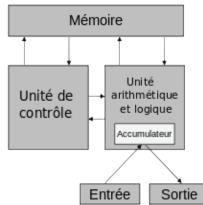
Commercialisation par la firme Remington du premier ordinateur **(UNIVAC)** occupant un espace de 35.5 mètres carrés pour un poids de 13 tonnes.

Dans l'évolution de l'humanité, l'informatique n'occupe qu'un fragment de la ligne du temps. Le premier ordinateur n'a été commercialisé qu'en 1951! Mais, tout comme l'invention de la machine à vapeur au 18e siècle, l'informatique a profondément marqué notre histoire. Si le premier ordinateur avait déjà passablement modifié nos habitudes, c'est surtout l'avènement du Web dans les années 90 qui a révolutionné notre vie. Avec plus de 2.3 milliards d'abonnés en 2012, Internet devient un outil incontournable du quotidien. Néanmoins son accès reste encore inégal selon le contexte que l'on examine : géographique, économique, social, culturel.

Cet historique a pour but d'illustrer et de retracer l'évolution d'Internet, depuis la création de l'ordinateur jusqu'à aujourd'hui.

#### Architecture de von Neumann

http://fr.wikipedia.org/wiki/Architecture\_de\_von\_Neumann



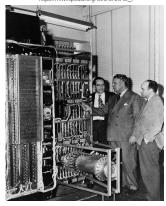
# ENIAC Electronic Numerical Integrator Analyser and Computer

http://fr.wikipedia.org/wiki/ENIAC

Moyen employé	Vitesse de multiplication de nombres de 10 chiffres	Calcul de la trajectoire d'une table de tir
A la main	5 min	2.6 jours
Harvard Mark I	3 sec	2 heures
ENIAC	0.001 sec	3 secondes

#### L'UNIVAC I (UNIVersal Automatic Computer I)

https://fr.wikipedia.org/wiki/UNIVAC\_I



#### Transistor

Le transistor est un composant électronique utilisé comme amplificateur de signal, pour stabiliser une tension ou encore pour moduler un signal. Il est à l'origine des circuits intégrés Sans lui le développement des ordinateurs modernes aurait été impossible.

http://fr.wikipedia.org/wiki/Transistor



# 1958

Invention par Bell Company du **modem** et développement du **circuit intégré** par Texas Instrument jetant ainsi les bases de l'informatique moderne.

# 1965

Ted Nelson évoque pour la première fois le concept d'**hypertexte** pour les liens entre données décentralisées

# 1966

Lancement du projet **ARPANET**, un projet développé par la DARPA (une agence du département de la Défense des États-Unis chargée de la recherche et développement des nouvelles technologies destinées à un usage militaire) qui vise à créer un réseau entre différents ordinateurs.

# 1969

Première connexion entre quatre ordinateurs différents de quatre universités américaines (Universités de Los Angeles, de Santa Barbara, de Stanford et d'Utah).

# 1971

Invention du **microprocesseur** entraînant l'apparition du micro-ordinateur ou personal computer (PC).

# 1974 - 1980

La DARPA développe des versions de plus en plus élaborées de **TCP/IP**, jusqu'à sa version 4 (IPV4), encore très largement utilisée aujourd'hui.

### Modem

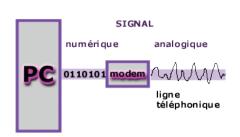
Le modem est le périphérique utilisé pour transférer des informations entre plusieurs ordinateurs via un support de transmission filaire. Il fait le lien entre l'ordinateur qui fonctionne en numérique (codage binaire, série de 0 et de 1) et les lignes téléphoniques analogiques (onde électrique).

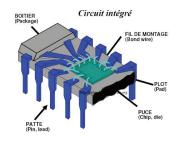
http://www.commentcamarche.net/contents/753-le-modem

### Le circuit intégré

Le circuit intégré (CI) est un composant électronique reproduisant une, ou plusieurs fonction(s) électronique(s) plus ou moins complexe(s), intégrant souvent plusieurs types de composants électroniques de base dans un volume réduit, rendant le circuit facile à mettre en œuvre.

http://fr.wikipedia.org/wiki/Circuit\_int%C3%A9gr%C3%A9

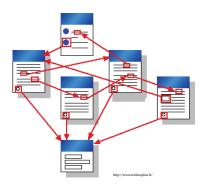




### Système Hypertexte (HTTP)

Les liens hypertextes (ancrages) sont les éléments d'une page (soulignés lorsqu'il s'agit de texte) permettant aux internautes de naviguer vers une nouvelle adresse lorsque l'on clique dessus. Ce sont les liens hypertextes qui permettent de lier des pages Web entre elles par un système URL (localisateur de page).

http://www.commentcamarche.net/contents/496-les-liens-hypertextes





### Microprocesseur

Le processeur est la partie d'un ordinateur qui exécute les instructions et traite les données des programmes. Un microprocesseur est un processeur dont les composants ont été suffisamment miniaturisés pour être regroupés dans un circuit intégré unique.

http://fr.wikipedia.org/wiki/Microprocesseur

### Adresse IP

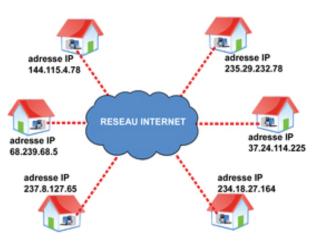
Sur Internet, les ordinateurs communiquent entre eux grâce au protocole IP (Internet Protocol), qui utilise des adresses numériques composées de 4 nombres entiers (4 octets) entre 0 et 255 et notées sous la forme xxx.xxx.xxx. (par exemple, 194.153.205.26). Ainsi, chaque ordinateur d'un réseau possède une adresse IP unique qui lui permet de communiquer avec les autres ordinateurs.

http://www.commentcamarche.net/contents/523-adresse-ip

### Protocole TCP

Grâce au protocole TCP (protocole de contrôle de transmissions), les applications peuvent communiquer de façon sûre. Il permet la création d'un réseau décentralisé grâce au découpage et au numérotage des messages par paquets de données, transmises par de nombreux canaux avant de les recomposer à l'arrivée.

http://www.commentcamarche.net/contents/538-le-protocole-top



# 1983-1986

À la demande de DARPA, le service

DNS (Domain Name System) est créé,
permettant ainsi de relier un nom de
domaine à différents types d'information,
notamment une adresse IP.

En 1986 la DARPA crée aussi le groupe
IETF qui conçoit encore actuellement les
standards techniques d'Internet.

# 1990

Tim Bernards-Lee, un informaticien travaillant au CERN à Genève, cherche un moyen d'échanger rapidement des images et données entre chercheurs de différentes universités. Le premier site Web est mis à la disposition de la communauté des physiciens du CERN, site alliant pour la première fois le Protocol HTTP avec le langage HTML et le système d'URL.

# 1994

Première conférence internationale sur le Web, à Genève.

# 1995

Lancement d'Alta Vista, un des premiers moteurs de recherche.

# 1996

Le nombre de **10 millions d'utilisateurs** connectés au Web est atteint.

# 1998

Création d'ICANN pour la gestion des noms de domaines de manière privée. Le moteur de recherche **Google** est

# 1999

Création de **Napster** et généralisation de l'usage du format MP3 pour la musique

### Internet et Web

### sont-ils synonymes? NON!

Le Web n'est qu'une petite partie d'Internet. Internet est le réseau physique qui connecte entre eux les ordinateurs du monde entier et qui permet de transférer des données d'un ordinateur A à un ordinateur B. Le Web est quant à lui une plateforme réunissant toutes les applications informatiques par un système hypertexte public qui fonctionne sur Internet. Ce système permet de consulter des pages accessibles sur des sites conçus à partir d'un langage informatique appelé HTML.

http://fr.wikipedia.org/wiki/World\_Wide\_Web

# Qu'appelle-t-on DNS ?

Chaque ordinateur directement connecté à Internet possède au moins une adresse IP propre. Seulement, les utilisateurs ne veulent pas travailler avec des adresses numériques (194.153.205.26), mais avec un nom de domaine ou des adresses plus explicites du type www.wikipedia.org. Ainsi, il est possible d'associer des noms en langage courant aux adresses numériques grâce à un système appelé DNS (Domain Name System).

http://www.commentcamarche.net/contents/518-dns-systeme-de-noms-de-domaine

## Internet Engineering Task Force (IETF)

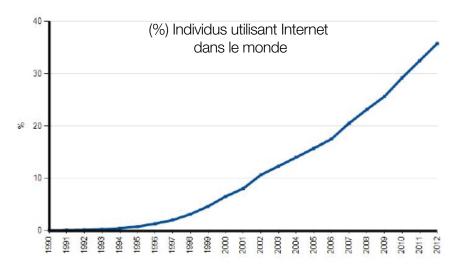
Si on traduit littéralement de l'anglais l'IETF signifie le « Détachement d'ingénierie d'Internet ». Créé en 1986 par la DARPA (agence du département de la défense des États-Unis qui encourage les développements des nouvelles technologies) est un groupe d'experts informel, international, ouvert à tout individu, qui participe à l'élaboration de standards d'Internet (protocoles). Ces personnes, pour la grande part des informaticiens et ingénieurs, sont donc les « architectes d'Internet ». Ils déterminent les normes informatiques qui sont le coeur du réseau mondial.

www.ietf.org

# Moteur de recherche, comment ça marche?

Un moteur de recherche fonctionne grâce à un grand nombre de serveurs, indexant le contenu dans de gigantesques bases de données afin de permettre leur interrogation. Aucun moteur de recherche ne peut parcourir la totalité des pages en une journée (ce processus prend généralement plusieurs semaines), chaque moteur adopte donc sa propre stratégie en essayant de déterminer la fréquence de mise à jour des sites.

http://www.commentcamarche.net/contents/1321-moteur-de-recherche



2012 : cap des 2 milliards d'utilisateurs est dépassé.

Source : http://www.itu.int/net4/itu-d/icteve

### Napster et le Service P2P

Napster était à l'origine un service P2P (peer to peer, utilisateur à utilisateur) destiné uniquement à l'échange de fichiers musicaux. Sa technologie a permis aux gens d'échanger facilement des chansons au format MP3.



ce qui a conduit l'industrie musicale à porter des accusations de violation massive de droits d'auteur. Bien que le programme ait été fermé par décision judiciaire, il a ouvert la voie à de nombreux programmes P2P décentralisés, qui se sont révélés plus difficiles à contrôler. Napster est en somme à l'origine du téléchargement illégal.

Source: http://fr.wikipedia.org/wiki/Napster



# 2000

Google et salesforce.com lancent les premiers sites Web grand public et professionnels de services de **Cloud Computing**.

# 2001

Éclatement de la **bulle Internet** juste avant le lancement de Wikipédia.

# 2002

Les premiers Blogs font leur apparition et l'opérateur norvégien Telenor annonce le déploiement du premier réseau commercial **UMTS** (communément appelé **3G**).

# 2003

Sommet mondial sur la société de l'information **(SMSI)**, à Genève.

# 2004

**Web 2.0** - Apparition des réseaux sociaux avec Facebook et MySpace.

# 2005

Création de YouTube et seconde édition du **SMSI** à Tunis.

### Le Cloud?

L'intérêt du Cloud Computing (ou informatique en nuage) est d'accéder à ses données depuis n'importe quel ordinateur connecté à Internet et de les synchroniser sur plusieurs appareils. (ordinateurs, Smartphones, tablettes, etc.).

Les bénéfices sont multiples : gain d'espace, de ressources et de temps. L'utilisateur peut accéder librement à ses documents sans se soucier de la machine qu'il utilise.

http://www.commentcamarche.net/contents/2191-est-il-temps-de-vous-mettre-au-cloud



## La bulle Internet

La bulle Internet décrit la période entre 1997 et 2000, marquée par la création de nouvelles entreprises basées sur le développement d'Internet (communément appelées les dotcoms). Mais, avec la spéculation et les promesses de faire de grands bénéfices, le marché s'est emballé. L'effondrement de la bulle a eu lieu en 2000-2001 et a mené à la faillite de nombreuses de ces nouvelles entreprises.

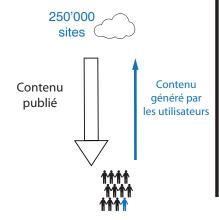
### 3G (UMTS)

L'UMTS (3G) permet d'envoyer des données par paquets (comme le protocole TCP) avec un système d'ondes sans fil. Le téléphone réceptionne ensuite ces informations fragmentées et les rassemble. Cette technologie permet de faire transiter des données sur mobile avec un débit bien supérieur.

http://www.cnetfrance.fr/produits/comprendre-la-technologie-umts-39172851.htm

## Web 1.0

Un web principalement consultatif



**1996**45 millions d'utilisateurs

## Web 2.0

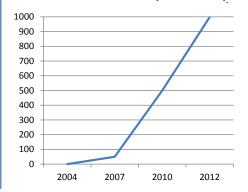
Un web majoritairement participatif
80'000'000
sites

Contenu
publié

Contenu
généré par
les utilisateurs

**2006**Plus d'un milliard d'utilisateurs

### **Utilisateurs Facebook (en millions)**



Facebook a atteint 1 milliard d'utilisateurs en 2012.

### SMSI

Le Sommet mondial sur la société de l'information est une conférence internationale organisée en deux phases (à Genève puis à Tunis). L'objectif est de pousser les États à formuler une volonté politique sur la gouvernance d'Internet et de prendre des mesures concrètes pour poser les bases d'une société de l'information accessible à tous.

http://www.eduki.ch/fr/Internet\_et\_communication.php



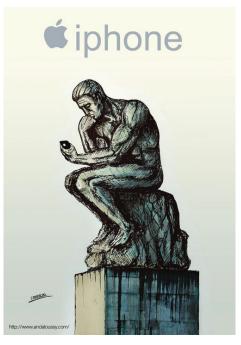
Apple sort l'iPhone, dont le succès commercial contribuera à démocratiser les Smartphones. TeliaSonera commercialise la première offre mobile en 4G dans les villes de Stockholm (Suède) et Oslo (Norvège).

2010

Lancement par le CERN du projet LHC computing **GRID** 

commercialise son réseau 4G.





### Les bits:

1 bit = un 1 ou un 0 dans un code binaire 1 Kilo bit (Kb) = 1000 bits (500 Kb = un e-mail moyen) 1Mega bit (Mb) = 1000Kb (3.5 Mb =un morceau de musique) 1Giga bit (Gb) = 1000 Mb (1 Gb = un film en qualité standard)

http://i74.servimg.com/

### 4G

La téléphonie mobile de quatrième génération (4G) permet de répondre à l'explosion du trafic et des flux de données. Alors qu'avec la 3G on ne dispose que de quelques Mb/s, la 4G permet un débit pouvant aller jusqu'à plus de 1 Gb/s. Soit 10 fois plus qu'une connexion Internet très haut débit depuis la ligne fixe d'un foyer.

http://www.commentcamarche.net/nev bile-comme-sur-ordinateur

### IPV6

En prévision d'un manque d'adresses IP avec l'actuel système IPv4, l'Internet Protocol version 6 (IPV6) a été conçu pour être son successeur. La nouveauté principale d'IPv6 est l'augmentation du nombre d'adresses de  $2^{32}$  à  $2^{128}$  (un nombre pratiquement impossible à atteindre). De plus, IPv6 permettra d'augmenter sensiblement la vitesse de connexion sur Internet.

http://www.microelec.patricklecog.fr/reseaux/ip.html

### **GRID**

Le GRID, ou grille en français, fonctionne avec plusieurs ordinateurs qui alimentent un réseau pour fournir une puissance globale grâce à un partage des capacités internes des ordinateurs. Chaque utilisateur dispose alors de ressources considérables, aussi bien en termes de puissance de calcul, que de stockage de données, au moyen d'une interface simplifiée.

http://cc.in2p3.fr/IMG/pdf/La\_grille\_au\_CCIN2P3.pdf



Plus de 10'000 serveurs sont utilisés pour stocker les données du CERN.

### L'Internet des objets

Dans le futur, quantité d'objets pourront communiquer les uns avec les autres par voie électronique. Par exemple, les réfrigérateurs pourront échanger des informations avec les rayons des supermarchés, les machines à laver avec les vêtements. Cette notion de connexion entre monde réel et monde virtuel d'Internet est appelée « l'Internet des objets ». Pour se connecter, tous les objets, qu'il s'agisse d'un ordinateur ou d'un lave-vaisselle, ont besoin d'une adresse IP. Néanmoins, à l'heure actuelle, le nombre d'adresses offert par IPv4 n'est de loin pas suffisant pour un tel changement, d'où la nécessité de passer à IPv6.

http://www.eduki.ch/fr/Internet\_et\_communication

### Le Web 3.0

Avec des milliards d'informations disponibles sur le Web, comment s'y retrouver?

Le Web 3.0 (ou Web sémantique) vise à rendre l'accès à l'information plus facile pour tous les internautes. C'est un système qui structure la masse de données existante en créant des liens sur la base de mots-clés. Grâce à cela, les ordinateurs parviennent désormais à comprendre les requêtes complexes de l'être humain. Les réponses sont plus ciblées, les services plus concrets et plus réactifs.

http://nicolas.cynober.fr/blog/82, quel-est-le-futur-du-Web-compte-rendu.html

Ce survol des origines d'Internet nous permet de constater que le développement des normes d'Internet s'est effectué et se réalise encore de manière ouverte, décentralisée et libre. Quiconque peut participer à leur conception et donc façonner l'avenir d'Internet. Cela en fait un processus fondamentalement démocratique. L'utilisateur d'Internet est responsable de ce qu'il met en ligne. Il existe, par conséquent, une étroite relation entre Internet et la liberté d'expression.

### 6.2 Les cinq règles d'or du comportement sur Internet

Règle n°1

### Identité et anonymat

Sur Internet, on a tendance à penser qu'on est totalement anonyme et qu'on peut, par conséquent, faire n'importe quoi sans risque d'être puni. C'est faux! A chaque commentaire, à chaque publication, tu laisses des traces invisibles que des professionnels peuvent facilement retrouver pour identifier ton ordinateur et éventuellement engager des sanctions contre toi, si ce que tu as écrit ou publié pose problème. Ceci est également valable si tu as utilisé un pseudo, alors réfléchis bien avant de diffuser quoique ce soit en ligne!

Si tu ne le supprimes pas, le contenu que tu publies sur Internet reste accessible très longtemps, sois donc conscient-e que tu devras continuer à l'assumer dans une, deux, voire dix années.

Dans la vie réelle, ce que tu dis ou fais va affecter ta réputation auprès de ton entourage. Sur Internet, c'est pareil. Tout ce que tu écris ou publies peut être lu, jugé et critiqué, avec le risque d'entacher ta réputation si ce que tu communiques déplaît à ceux qui en prennent connaissance.



Source: http://www.openeducationweek.org/about-open-education/

Règle n°2

### Fais preuve de prudence sur les réseaux sociaux

- 1. Ne donne jamais ton mot de passe, car tu pourrais te retrouver avec du contenu publié sur ton profil et sous ton nom sans que tu ne l'aies jamais voulu.
- 2. N'ajoute ou n'accepte personne que tu ne connais pas personnellement dans la vraie vie.
- 3. Évite de partager trop de données personnelles (adresse, numéro de téléphone, croyance, orientation sexuelle, etc.) car elles sont utilisées à des fins marketing pour te proposer de la publicité ciblée et sont, suivant le réglage de tes paramètres, facilement accessibles par de potentiels employeurs, au risque de se retourner contre toi.
- 4. Évite de dire quand tu es absent de chez toi, pendant les vacances par exemple, car ce type de données a de nombreuses fois été utilisé pour préparer des cambriolages.
- 5. Évite de raconter ta vie privée ou intime.

Source: http://www.ciao.ch/f/relations/infos/7461e1649a418a253581ae3735104a55/8-sur\_Internet/

# Règle n°3

# Protège tes données personnelles

- 1. Réfléchis bien avant de mettre en ligne une information.
- 2. Contrôle ce qui va être fait avec les données.
- 3. Efface régulièrement les cookies et l'historique de ton ordinateur.
- 4. Paramètre tous tes comptes sur les réseaux sociaux.
- 5. Choisis un mot de passe difficile et change le régulièrement.



Source: http://www.iphonophile.fr/les-applications-qui-utilisent-nos-donnees-personnelles-devront-clairement-l-indiquer/



 $Source: \verb|http://www.panoramab|| aze.com/content/welcome-new-english||$ 

# Règle n°4

### Respecte la loi et l'éthique

- 1. Abstiens-toi de profaner des insultes et de propager pas des rumeurs infondées.
- 2. Évite de publier des photos volées (prises sans autorisation), compromettantes ou à caractère pornographique.
- 3. Abstiens-toi de publier du contenu discriminatoire (à caractère raciste, sexiste ou homophobe par exemple).
- 4. Évite de publier ou de télécharger du contenu soumis à au droit d'auteur sans le mentionner explicitement (copyright, sources).



Source: http://bugbrother.blog.lemonde.fr/2010/01/28/le-monde-entier-enterre-la-vie-privee/

### Le droit à l'image

Règle n°5

En Suisse, il est interdit de publier des photos ou des vidéos de quelqu'un qui n'aurait pas donné son autorisation préalable. Si quelqu'un a posté des images de toi, tu as donc le droit d'exiger qu'il les efface au plus vite. Il est parfois difficile de contrôler ce que les autres publient sur ton compte, évite donc de te retrouver dans des situations embarrassantes lorsqu'on te filme ou te prend en photo.

## 6.3 Sélection d'organisations

### **Organisations internationales**

# Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH)

Le HCDH est le bureau principal des Nations Unies chargé de promouvoir et de protéger les droits de l'Homme pour tous, et à ce titre, il dirige les efforts internationaux dans ce domaine et se prononce objectivement sur les violations de ces droits dans le monde. Il offre un forum pour identifier, relever et réagir aux problèmes actuels des droits de l'Homme et sert de premier point focal pour la recherche, l'éducation, l'information générale et la promotion des droits de l'Homme dans le système des Nations Unies.

Au niveau opérationnel, le HCDH travaille avec les gouvernements, les appareils législatifs, les tribunaux, les institutions nationales, la société civile, les organisations régionales et internationales et le système des Nations Unies pour développer et renforcer les capacités, notamment au niveau national, de protection des droits de l'Homme dans le cadre des normes internationales.

Afin de s'acquitter de son mandat étendu, le HCDH emploie plus de 994 personnes (chiffre de décembre 2010) à Genève, à New York et dans 12 bureaux nationaux et 12 bureaux régionaux dans le monde, dont 235 responsables internationaux des droits de l'Homme affectés aux missions de paix de l'ONU.



### Union Internationale des Télécommunications (UIT)

L'UIT se trouve à l'avant-garde des TIC, en ce sens qu'elle définit et adopte les normes techniques convenues à l'échelle mondiale grâce auxquelles les entreprises du secteur peuvent assurer l'interconnexion harmonieuse des usagers et des équipements dans le monde entier.

La principale mission que s'est donnée l'UIT est de réduire la fracture numérique. Cela passe notamment par la mise en place d'une infrastructure de l'information et de la communication, par le renforcement des capacités et une meilleure sécurité en ligne afin d'augmenter la confiance en l'utilisation du cyberespace. Garantir la cybersécurité et la cyberpaix est en effet un des enjeux de notre époque. L'UIT s'est également donné pour mission d'améliorer les communications d'urgence en développant la prévention des catastrophes et en atténuant leurs effets. Bien que tous les pays soient concernés par les catastrophes, ce sont les plus pauvres qui sont le plus touchés, et ce, faute de moyens. Un double objectif est sous-jacent à tous les domaines de travail de l'UIT : que tous les habitants de notre planète aient un accès facile et à un prix abordable à l'information et à la communication et contribuer au progrès socio-économique de tous les peuples.

Au 1 octobre 2013, le total des effectifs de l'UIT était de 750 personnes de 85 nationalités. Les fonctionnaires travaillent au siège de l'Union à Genève et dans 11 bureaux hors siège répartis dans le monde entier.



www.itu.int

### Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

L'organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) est une institution spécialisée des Nations Unies. Sa mission consiste à élaborer un système international équilibré et accessible de propriété intellectuelle qui récompense la créativité, stimule l'innovation et contribue au développement économique tout en préservant l'intérêt général.

L'OMPI a été créée en 1967 par la Convention instituant l'OMPI, en vertu de laquelle ses États membres lui ont donné pour mission de promouvoir la protection de la propriété intellectuelle à travers le monde grâce à la coopération entre États et en collaboration avec d'autres organisations internationales. Le Secrétariat de l'OMPI, ou Bureau international, est établi à Genève et emploie environ 1'300 fonctionnaires internationaux de 100 nationalités différentes. L'OMPI compte 184 États membres soit plus de 90% des pays du monde.



www.wipo.int

### **Organisation des Nations Unies (ONU)**

L'Organisation des Nations Unies (ONU) est une organisation internationale qui fut fondée en 1945 à la suite de la Deuxième Guerre mondiale par 51 pays. Elle regroupe aujourd'hui, à quelques exceptions près, tous les États de la planète et a pour finalité la paix et la sécurité internationales. Dans ce but, l'organisation œuvre à la coopération entre les nations dans des domaines comme le droit international, le progrès social, le développement économique ou les droits de l'Homme.

Aujourd'hui, plus de 30 organisations apparentées, que l'on regroupe sous le terme de « système des Nations Unies » et plus de 40'000 fonctionnaires de l'ONU, collaborent à ces tâches (dont 30% au Siège, 54% aux opérations sur le terrain, 7 à 9% aux commissions régionales).

Il existe six langues officielles aux Nations Unies : l'anglais, le français, l'arabe, le chinois, l'espagnol et le russe.

Avec 2'800 personnes travaillant dans les bureaux du Palais des Nations à Genève, l'ONU dispose d'une grande variété d'emplois dans des secteurs variés, allant de spécialistes des droits de l'Homme à des médecins, en passant par des personnes en charge de la sécurité, des journalistes ou des interprètes et traducteurs.

# Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

Créée en 1945 l'UNESCO répond à une conviction forte des nations, marquées par deux conflits mondiaux en moins d'une génération : les accords économiques et politiques ne peuvent suffire à construire une paix durable. Celle-ci doit s'établir sur le fondement de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité.

L'UNESCO s'attache à construire entre les nations des réseaux qui rendent cette solidarité possible :

- En se mobilisant pour que chaque enfant, fille ou garçon, ait accès à une éducation de qualité, comme droit humain fondamental et condition du développement humain.
- En favorisant le dialogue interculturel par la protection du patrimoine et la mise en valeur de la diversité culturelle. L'UNESCO a notamment inventé la notion de Patrimoine mondial pour protéger les sites de valeur exceptionnelle universelle.
- En développant des projets de coopération scientifique systèmes d'alerte précoce aux tsunamis, gestion des eaux transfrontalières qui renforcent les liens entre les nations et les sociétés.
- En veillant à la protection de la liberté d'expression, comme une condition essentielle de la démocratie, du développement et de la dignité humaine.

 $Source: \verb|http://fr.unesco.org/about-us/propos-de-lunesco|\\$ 

L'UNESCO compte 195 membres et 8 membres associés. Mi- 2009, le personnel du secrétariat comptait environ 2 000 personnes originaires de quelque 170 pays. Plus de 700 personnes travaillent dans l'un des 65 bureaux de l'UNESCO répartis dans le monde.

En tant qu'organisme des Nations Unies avec un mandat spécifique de promouvoir « la libre circulation des idées par le mot et par l'image », l'UNESCO vise à favoriser la mise en place de médias libres, indépendants et pluralistes sous formes imprimées, diffusées ou en ligne. Ainsi, le développement des médias encourage la liberté d'expression et contribue au renforcement de la paix, du développement durable, des droits de l'Homme et de la lutte contre la pauvreté.

L'UNESCO donne notamment un prix mondial de la liberté de la presse. Ce prix est destiné à « distinguer chaque année une personne, une organisation ou une institution qui a contribué d'une manière notable à la défense et/ou à la promotion de la liberté de la presse où que ce soit dans le monde, surtout si pour cela elle a pris des risques ».

http://www.unesco.org/new/fr/communication-and-information/freedom-of-expression/press-freedom/unesco-world-press-freedom-prize/



www.un.org



www.unesco.org

### Organisations non gouvernementales

### Reporters sans Frontières (RSF)

Plusieurs des cas réels que nous avons cités précédemment ont pour source Reporters sans Frontières (RSF). L'organisation est basée à Paris mais possède plusieurs bureaux dans le monde et notamment à Genève.

RSF observe et rapporte les atteintes à la liberté de la presse dans le monde, vérifie les informations, écrit des lettres aux gouvernements qui ne respectent pas le droit à la liberté d'expression et essaie de bénéficier du soutien des médias pour apporter de l'aide aux journalistes persécutés.

Source: http://fr.rsf.org/une-vigilance-partout-sur-la-12-09-2012,43361.html.

RSF se rend également sur le terrain pour mener des enquêtes sur l'application de la liberté de la presse dans un pays donné, notamment sur les conditions de travail des journalistes ou encore sur des cas de journalistes emprisonnés ou assassinés. Cette organisation a aussi pour mission de lutter contre la censure et publie une liste dite d'« ennemis d'Internet » :

http://surveillance.rsf.org/

### **Human Rights Watch (HRW)**

Cette organisation, qui a également un bureau à Genève, mène des enquêtes afin de mettre en avant les situations où les droits de l'Homme sont violés. Ils poussent les autorités à agir afin que les responsables répondent aux crimes qu'ils ont commis.

En plus de cela, ils publient aussi des rapports qui concernent différents thèmes tels que les droits de l'enfant, l'environnement, la santé, mais aussi la liberté d'expression dont font partie la liberté de presse et la liberté d'Internet.

Source: http://www.hrw.org/fr/publications

Comme nous l'avons vu avec le cas des journalistes, l'organisation Human Rights Watch a pour rôle de dénoncer les abus existants en matière de droits de l'Homme. Le fait qu'elle puisse publier des rapports concernant ces abus représente une forme de liberté d'expression.



www.rsf.org



www.hrw.org/fr

### **Amnesty International (AI)**

Le premier groupe d'Amnesty en Suisse est né à Genève en 1964. La Section suisse d'Amnesty International est constituée de 74 groupes locaux, 1700 militants et 3900 membres.

 $Source: \verb|http://www.amnesty.ch/fr/sur-amnesty/amnesty-en-suisse.|$ 

Bien que nous parlions ici d'Amnesty en Suisse, il faut savoir qu'il s'agit d'un mouvement mondial dont font partie 3.2 millions de membres. Amnesty n'accepte pas de subventions étatiques et est donc uniquement financée par des dons privés, ce qui lui assure une totale indépendance.

Amnesty International enquête sur le terrain avec des victimes et militants et publie ensuite des rapports suite à ses observations. Amnesty agit toujours lorsque les droits de l'Homme sont violés et fait en sorte qu'il y ait une plus grande visibilité des droits de l'Homme au niveau national et international. Grâce à la pression exercée par Amnesty, de nouvelles lois ou institutions ont vu le jour. On peut citer par exemple la «Convention internationale contre la torture» qui est née en 1987, le Tribunal pénal international, apparu en 2002 et le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU, actif depuis 2006.

Amnesty fait pression publiquement pour assurer le respect des droits humains. Lorsqu'il y a par exemple une violation extrêmement grave, les bénévoles d'Amnesty du monde entier préparent et envoient en quelques heures des milliers de lettres, fax, e-mails aux gouvernements et autorités. Ces actions urgentes sont dans beaucoup de cas très efficaces et aboutissent à des résultats satisfaisants. La liberté d'expression fait partie des priorités d'Amnesty International. Source : http://www.amnesty.ch/fr/sur-amnesty/un-mouvement-mondial

De la même manière que pour Human Rights Watch, la liberté d'expression dont bénéficie Amnesty International lui permet de vérifier si les droits de l'Homme sont effectivement respectés dans le monde et de dénoncer les cas de violations de ce droit.



www.amnesty.ch/fr

### **Cartooning for Peace**

L'association Cartooning for Peace, a été créée en 2006 au siège des Nations Unies à New York. Kofi Annan, alors Secrétaire Général de l'ONU, a organisé avec Plantu, un dessinateur au journal Le Monde, une conférence intitulée Cartooning for Peace, autour du thème de la responsabilité des dessinateurs de presse. Le siège de l'association est à Paris.

Source: http://www.cartooningforpeace.org/expo-1-2-2-5-6-6.

Les panélistes ont souligné le fait qu'il fallait continuer à garantir la liberté d'expression, mais dans le respect et la compréhension des différentes cultures. Comme l'a déclaré Koffi Annan : « Hormis la douleur physique, peu de choses peuvent nous atteindre plus directement qu'une caricature de nous-mêmes, d'un groupe auquel nous appartenons ou, pire encore peut-être, d'une personne que nous respectons profondément ».

Source: http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=13096#.UYfEeKwZMoE

Cartooning for Peace offre également des supports pédagogiques pour permettre aux élèves de comprendre les thèmes liés à son activité, tels que la liberté d'expression et le rôle du dessin de presse dans nos sociétés par exemple.

Source: http://www.cartooningforpeace.org/support-pedagogique/



www.cartooningforpeace.org

### **Internet Society (ISOC)**

Internet Society (ISOC) est une organisation non gouvernementale qui a pour mission de promouvoir le développement, l'évolution et l'utilisation d'Internet pour les populations du monde entier. Pour atteindre ce but, ISOC travaille avec les gouvernements, les entreprises et les communautés pour assurer qu'Internet puisse être accessible à tous/tes.

Source: http://www.Internetsociety.org/fr/qui-sommes-nous/mission

Internet Society se donne notamment pour tâche de :

- Faciliter le développement ouvert des normes, des protocoles, de l'administration et de l'infrastructure technique d'Internet.
- Soutenir l'éducation, notamment dans les pays en développement et partout où le besoin existe.
- Favoriser le développement professionnel et construire une communauté pour encourager la participation et le leadership dans des domaines importants pour l'évolution d'Internet.
- Fournir des informations fiables sur l'Internet.
- Organiser des forums de discussions sur des questions touchant à l'évolution, le développement et l'usage d'Internet dans les domaines technique, commercial, social et autres.
- Encourager un environnement pour la coopération internationale, la communauté et une culture, qui permet à l'auto-gouvernance de fonctionner.
- Servir de base aux efforts de coopération visant à promouvoir l'Internet comme un outil positif profitant à tous les peuples à travers le monde.
- Gérer et coordonner les initiatives stratégiques et les efforts de sensibilisation dans les domaines humanitaire, éducatif, social et autres.

 $Source: \verb|http://www.Internetsociety.org/fr/qui-sommes-nous/mission| \\$ 



www.isoc.org

# 7. Ressources

### **Textes des Organisations Internationales**

CDH, La promotion, la protection et l'exercice des droits de l'homme sur l'Internet, Résolution adoptée par le Conseil des droits de l'homme, 16 juillet 2012, A/HRC/RES/20/8,

http://ap.ohchr.org/documents/alldocs.aspx?doc\_id=20340

ONU, Parler sans crainte: assurer la liberté d'expression des médias, 2013,

http://www.un.org/fr/events/pressfreedomday/index.shtml

ONU, La promotion, la protection et l'exercice des droits de l'homme sur l'Internet, 2012,

http://daccess-dds-ny.un.org/doc/RESOLUTION/GEN/G12/153/26/PDF/G1215326.pdf?OpenElement

UIT, Mesurer la société de l'information, 2013,

http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/publications/mis2013/MIS2013-exec-sum\_F.pdf

UNESCO, Freedom of expression toolkit: a guide for students, 2013,

http://www.unesco.org/new/fr/communication-and-information/resources/publications-and-communication-materials/publications/full-list/freedom-of-expression-toolkit-a-guide-for-students/

UNESCO, World press freedom prize (imprisoned Ethiopian journalist Reeyot Alemu is the winner of the 2013 edition),

http://www.unesco.org/new/en/communication-and-information/freedom-of-expression/press-freedom/unesco-world-press-freedom-prize/

### Société civile

CRDP Académie de Versailles, Règles pour s'exprimer en ligne, 2012,

http://www.ctoutnet.fr/publier-s-exprimer-en-ligne

Childnet International. Sécurité des enfants sur Internet.

www.childnet.com

Coopération judiciaire pénale, programme de La Haye, L'Internet entre sécurité et liberté : protéger les enfants, sauvegarder la liberté d'expression, 2006,

http://www.eu-logos.org/eu-logos\_nea-sav.php?idr=4&idnl=295&nea=22&lang=fra&lst=0

Educa Guides, Droit: aspects juridiques d'Internet à l'Ecole, 2007,

http://guides.educa.ch/sites/default/files/recht f lang.pdf

Educa Guides, TIC et Éthique: problèmes et opportunités d'apprentissage, 2006,

http://guides.educa.ch/sites/default/files/ethik\_f\_lang.pdf

Jeunes et médias, 2011,

www.jeunesetmedias.ch

Le droit de partager, Principes relatifs au droit à la liberté d'expression et au droit d'auteur à l'ère du numérique, Article 19,

http://www.article19.org/data/files/medialibrary/3716/13-04-23-right-to-share-FR.pdf

Michel Jean, ENPC, Société de l'information et nouvelles solidarités professionnelles. L'impérative exigence de dépassement des frontières, 2000 (blog),

http://michel.jean.free.fr/publi/JM331.html

Open Knowledge Foundation, Banque de données publiques diffusées de façon libre, 2012,

http://fr.opendata.ch/

Pouget Julien, Génération Y, 2008 (blog),

http://lagenerationy.com/generation-y-definition/

Reporters sans frontières (RSF), Être informé pour mieux bloguer, 2010,

http://fr.rsf.org/IMG/pdf/blogueur\_ok-4-2.pdf

Swisscom, Étude JAMES sur les jeunes et la communication, 2010,

http://www.swisscom.ch/fr/ghq/responsabilite/la-communication-pour-tous/protection-de-la-jeunesse-dans-les-medias/etude-james.html

### Articles de la presse

Chine: deux millions de personnes pour contrôler l'Internet, Agence France Presse (AFP), octobre 2013, http://www.lunion.presse.fr/france-monde/chine-deux-millions-de-personnes-pour-controler-l-internet-ia0b0n222656

Droit d'auteur et Internet : quand la gratuité bouleverse la culture, Le monde diplomatique, février 2006, http://www.monde-diplomatique.fr/2006/02/AIGRAIN/13206

Ce que les mails révèlent sur votre personnalité, New scientist, Condliffe Jamie, octobre 2013, http://www.newscientist.com/article/dn24286-what-your-email-style-says-about-your-personality.html#.UlQpKaz\_d1z

Nouvelles techniques de fichage et de contrôle : qui a peur de Big Brother ?, Le monde diplomatique, août 2004.

http://www.monde-diplomatique.fr/2004/08/DUCLOS/11493

La liberté d'expression, Le monde diplomatique, avril 2007,

http://www.monde-diplomatique.fr/2007/04/A/14604

Ados en ligne: amour, insultes et harcèlement, l'Hébdo, août 2010,

http://193.246.63.153/HebdoV3b/amour\_insultes\_et\_harcelement\_page1\_54902\_.html

Ados et Internet : le droit à l'oubli, Huffingtonpost, septembre 2013,

http://www.huffingtonpost.fr/emily-turrettini/droit-a-loubli-adolescents\_b\_4000704.html

### **Vidéos**

Tomorrow's World, BBC Horizon Documentary, juillet 2013,

http://www.youtube.com/watch?v=E0yaTWAlo3U

Terms and conditions may apply, documentaire, Cullen Hoback, 12 juillet 2013,

http://tacma.net/tacma.php

Le téléphone mobile, RTS, Géopolitis, 23 septembre 2009,

http://www.rts.ch/emissions/geopolitis/3739379-telecom-2009-y-a-t-il-une-geopolitique-du-telephone-mobile.html

Liberté de la presse: qui menace l'information ?, RTS, Géopolitis, 5 mai 2013,

http://www.rts.ch/emissions/geopolitis/4769144-liberte-de-la-presse-qui-menace-l-information.html

La surveillance, Reuters, Interview de Thomas Drake, 2013,

http://uk.reuters.com/article/video/idUKBRE95B05220130612?videoId=243280464

« Au cœur de la censure », RSF et Rue 89, septembre 2011,

http://www.rue89.com/2011/09/09/au-coeur-de-la-censure-un-webdocumentaire-rsf-et-rue89-221224

Les gouvernements doivent-ils censurer le web?, RTS, Émission "En ligne directe", 9 janvier 2013, http://www.rts.ch/la-1ere/programmes/en-ligne-directe/4555268-les-gouvernements-doivent-ils-censurer-le-web.html

Internet Freedom and Human Rights, UN Human Rights, mars 2012,

http://www.youtube.com/watch?v=JN8vXFUv8sA&list=UU3L8u5qG07djPUwWo6VQVLA